

**REPUBLIQUE DU NIGER**

**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE  
SECRETARIAT EXECUTIF**

=====

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL DU NIGER  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
CONVENTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA  
DESERTIFICATION (CCD)**

**DOCUMENT FINAL**

**Décembre 2004**

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>I. INTRODUCTION .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>II. RESUME .....</b>  | <b>6</b>  |
| 2.1 LE CENTRE DE LIAISON .....   | 6         |
| 2.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL (PAN) : .....  | 7         |
| 2.3. PARTICIPATION A UN PROGRAMME D'ACTION SOUS- REGIONAL OU REGIONAL.....   | 8         |
| 2.4. ORGANE NATIONAL DE COORDINATION (ONC).....  | 9         |
| 2.5. NOMBRE TOTAL D'ONG ACCREDITEES .....  | 9         |
| 2.6. NOMBRE TOTAL DE LOIS/ORDONNANCES ADOPTEES .....   | 9         |
| 2.7. PROCESSUS DE CONSULTATION .....   | 9         |
| 2.8. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....  | 11        |
| <b>III) STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET /OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>  | <b>12</b> |
| <b>IV) MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION....</b>   | <b>13</b> |
| 4.1 LE PAN DANS LE CADRE DES PLANS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT.....   | 13        |
| 4.2 LIENS ETABLIS AVEC LES PROGRAMMES D'ACTION SOUS-REGIONAUX ET REGIONAUX.....  | 14        |
| 4.3 ORGANE NATIONAL DE COORDINATION (ONC).....   | 14        |
| 4.4 CADRE INSTITUTIONNEL.....  | 18        |
| 4.5 CADRE JURIDIQUE .....  | 19        |
| <b>V) PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION .....</b>   | <b>20</b> |
| <b>VI) PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL ET DE L'ACCORD DE PARTENARIAT.....</b>                    | <b>22</b> |
| 6.1 SOUTIEN EFFECTIF DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX .....  | 22        |
| 6.2 MISE EN PLACE D'UN MECANISME INFORMEL DE CONSULTATION .....  | 23        |
| <b>VII) MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX .....</b>  | <b>24</b> |
| 7.1 DIAGNOSTIC ADEQUAT DES EXPERIENCES PASSEES .....   | 24        |
| 7.2 PROGRAMMES TECHNIQUES ET PROJETS FONCTIONNELS ET INTEGRES MIS EN PLACE POUR COMBATTRE LA DESERTIFICATION ELABORES. ....  | 24        |
| 7.3 PROGRAMME D'ACTION MIS EN OEUVRE DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES.....   | 25        |
| <b>VIII) RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE .....</b> | <b>25</b> |
| 8.1 MECANISMES DE FINANCEMENT ADOPTES.....   | 25        |
| 8.2 FINANCEMENT DU PAN-LCD/GRN.....  | 27        |
| 8.3 COOPERATION TECHNIQUE MISE EN PLACE.....   | 27        |
| <b>IX) EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI.....</b>   | <b>28</b> |
| 9.1 MECANISMES OPERATIONNEL DE SURVEILLANCE ET D'EVALUATION .....  | 28        |
| 9.2 ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION .....   | 31        |
| 9.3 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE.....  | 32        |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>35</b> |
| <b>PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES.....</b>   | <b>36</b> |
| <b>DESCRIPTIF DE PAYS AUX FINS DE LA CONVENTION.....</b>   | <b>37</b> |

## **PREAMBULE**

Pour l'élaboration de son troisième rapport national, le Niger a mis en place un comité Ad hoc composé des personnes appartenant aux différentes catégories d'acteurs de la mise en œuvre de la convention.

Le présent rapport a été rédigé conformément à la note explicative et au guide d'établissement des rapports nationaux en vue .....de faciliter au Secrétariat de la CCD la synthèse de tous les rapports des pays touchés parties.

Le processus participatif adopté pour l'élaboration dudit rapport a permis des consultations multi-acteurs pour renforcer la participation des partenaires et dépositaires d'enjeux dans la lutte contre la désertification. Aussi, deux rencontres de pré validation du document provisoire ont regroupé les membres du Secrétariat Permanent de la Commission Technique PAN-LCD/GRN et les personnes ressources.

Le rapport met surtout l'accent sur les progrès réalisés dans la lutte contre la désertification au Niger depuis le deuxième rapport national.

La note explicative et le guide ont également permis de recueillir des données transmises à l'AGRHYMET pour l'élaboration du profil pays présenté en annexe et qui fait partie intégrante du présent rapport.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|         |  |
|---------|--|
| ABN     | Autorité du Bassin du Niger  |
| AGR     | Activités Génératrices de Revenu   |
| ALG     | Autorité du Liptako Gourma   |
| ASAPI   | Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation                                 |
| BAD     | Banque Africaine de Développement  |
| BM      | Banque Mondiale  |
| BOAD    | Banque Ouest Africaine de Développement  |
| CBLT    | Commission du Bassin du Lac Tchad  |
| CCD     | Convention sur la Lutte contre la Désertification  |
| CDMT    | Cadre de Dépense à Moyen Terme   |
| CILSS   | Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel                                 |
| CCEDD   | Conseils Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable                      |
| CDEDD   | Conseils Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable                 |
| CES/DRS | Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols                       |
| CEN-SAD | Communauté des Etats Sahélo-Sahariens  |
| CNEDD   | Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable                        |
| CNCOD   | Comité National de Coordination d'ONG sur la Désertification                             |
| CREDD   | Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable                      |
| COP     | Conférence des Parties   |
| CTPD    | Coopération Technique entre Pays en Développement  |
| DAP     | Document d'Appui au Programme  |
| DDC     | DryLands Development Center  |
| DE      | Direction de l'Environnement   |
| DFPP    | Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture                                 |
| DMP     | Desert Margin Programm   |
| DSCF/DE | Division des Statistiques et de la Cartographie Forestières/Direction de l'Environnement |
| FAO     | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                      |
| FED     | Fonds Européen de Développement  |
| FEM     | Fonds pour l'Environnement Mondial   |
| FNE     | Fonds National de l'Environnement  |
| FIDA    | Fonds International pour le Développement Agricole                                       |
| GRN     | Gestion des Ressources Naturelles  |
| ICRISAT | International Crops Research Institute for the Semi Arid Tropics                         |
| IEPF    | Institut de l'Energie pour les pays Francophones   |
| INRAN   | Institut National de la Recherche Agronomique du Niger                                   |
| IRD     | Institut de Recherche en Développement   |
| ISESCO  | Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture                        |
| LCD     | Lutte contre la Désertification  |
| MHE/LCD | Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement et de Lutte contre la Désertification   |
| NEPAD   | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique                                   |
| ONC     | Organe National de Coordination  |

|             |  |
|-------------|--|
| ONU DI      | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  |
| ONG         | Organisation Non Gouvernementale   |
| OSS         | Observatoire du Sahara et du Sahel   |
| PAC         | Programme d'Actions Communautaires   |
| PAFAGE      | Projet d'Appui à la Formation et d'Assistance en Gestion de l'Environnement                            |
| PAFN        | Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles   |
| PAN         | Programme d'Action National  |
| PAN-LCD/GRN | Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles |
| PIE         | Programme des Investissements de l'Etat  |
| PNGSA       | Programme National Global de Sécurité Alimentaire  |
| PNUD        | Programme des Nations Unies pour le Développement  |
| PNEDD       | Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable   |
| PRIPAN      | Projet de Renforcement Institutionnel du Programme d'Action National                                   |
| PPTÉ        | Pays Pauvres Très Endettés   |
| REDD        | Réseau de l'Environnement pour un Développement Durable  |
| RIOD        | Réseau International des ONGs sur la Désertification   |
| ROSELT      | Réseau d'Observation de Surveillance Ecologique à Long Terme   |
| SE/CNEDD    | Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable              |
| SID         | Système d'Information sur la Désertification   |
| SDR         | Stratégie de Développement Rural   |
| SDSA        | Subvention au Développement du Secteur Agricole  |
| SOSA        | Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire   |
| SRP         | Stratégie de Réduction de la Pauvreté  |
| UAM         | Université Abdou Moumouni  |
| USAID       | United States Agency of International Development  |
| UTA/DE      | Unité Technique d'Appui /Direction de l'Environnement  |

## **I. INTRODUCTION**

Le Niger, à l'instar des autres pays ayant ratifié la Convention Internationale des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), a pris l'engagement de rédiger périodiquement un rapport national faisant le point des progrès accomplis dans le cadre de sa mise en œuvre. Le présent rapport a été rédigé conformément aux décisions 11/COP.1, 5/COP.2, 8/COP.4, 1/COP.5, 1/COP.6 et 9/COP.6, à la note explicative et au guide du processus d'élaboration des rapports nationaux des pays touchés parties.

Il est à rappeler qu'il ne s'agit plus de revenir sur les informations déjà contenues dans les précédents rapports nationaux, mais de mettre surtout l'accent sur les progrès réalisés depuis le deuxième rapport. Pour ce faire et afin d'avoir une idée de l'évolution globale des actions menées, un comité ad hoc composé de personnes ressources provenant des différentes catégories d'acteurs, a été mis en place. Ce comité, comme pour les précédents rapports nationaux, est appuyé par des consultants nationaux recrutés avec le concours du Secrétariat exécutif de la CCD.

Grâce aux indications utiles rapportées par le guide de rédaction des rapports nationaux et à la méthode participative et itérative adoptée, le comité a pu élaborer le rapport national qui s'articule autour de sept (7) principaux domaines retenus par les décisions 11/COP.1, 8/COP.4 et 1/COP.5. Il s'agit de :

- Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable ;
- Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention ;
- Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action ;
- Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action national et de l'accord de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées ;
- Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour conserver les ressources naturelles, pour améliorer l'organisation institutionnelle, pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse ;
- Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique reçues et requises, avec indication des besoins et de leur ordre de priorités ;
- Examen de repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci.

La particularité de ce rapport réside dans le fait qu'au delà des sept principaux domaines ci-dessus, il est présenté le profil du Niger qui contient les données statistiques sur des indicateurs géotopographiques, biophysiques, et socioéconomiques pertinents. Ce profil fait partie intégrante dudit rapport.

## **II. RESUME**

### **2.1 LE CENTRE DE LIAISON**

L'organe national de coordination tient lieu de centre de liaison, il dispose de:

- site web : [www.cnedd.net](http://www.cnedd.net)
- E-mail: [biocnedd@intnet.ne](mailto:biocnedd@intnet.ne)
- Boite Postale: 10 193 Niamey-Niger
- Fax: (227) 72 29 81
- Tel: (227) 72 25 59/ 72 42 64

## 2.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL (PAN) :

**Tableau N° 1** : Informations sur l'état d'avancement du processus PAN-Niger

| Paramètres   | Etat actuel   |
|--|---|
| Date de validation ?   | Le PAN a été validé en septembre 2000 par un forum national qui a regroupé l'ensemble des acteurs des structures administratives, des autorités coutumières, des ONG et Associations de développement, du secteur privé, des syndicats et des partenaires bi et multilatéraux.  |
| Examen(s) du PAN ?   | Le PAN n'a pas fait l'objet d'une relecture depuis son adoption, mais le processus est en cours avec la préparation de la consultation sectorielle sur l'environnement et la LCD prévue en 2005.  |
| Le PAN a-t-il été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté?                       | Le Niger a élaboré et adopté officiellement la stratégie de réduction de la pauvreté en 2002 ; elle constitue le cadre de référence national en matière de développement économique et social. L'insuffisance de la prise en compte de certaines activités du secteur rural a été remédiée avec l'élaboration et l'adoption en 2003 de la Stratégie de Développement Rural (SDR) dont le PAN constitue l'une des principales composantes. La SDR fait partie intégrante de la SRP et complète celle-ci. |
| Le PAN a-t-il été intégré dans la stratégie de développement national?                         | la stratégie de réduction de la pauvreté tient lieu de stratégie de développement national.   |
| La mise en œuvre du PAN a-t-elle commencé avec ou sans la conclusion d'accords de partenariat? | La mise en œuvre du PAN, document consensuel, a commencé avec la conclusion d'accords de partenariat entre les différents acteurs nationaux. Concernant les partenaires bi et multilatéraux, des accords sont signés avec certains d'entre eux notamment le PNUD, le FIDA, la Coopération Italienne et le Secrétariat de la CCD. L'organisation de la consultation sectorielle sur l'environnement et la LCD balisera davantage ces accords.  |
| Date prévue de la validation du PAN ?  | Le PAN a déjà été validé en septembre 2000  |
| Une version finale d'un PAN existe-t-elle ?  | Oui, il existe une version finale du PAN qui a fait l'objet d'une large diffusion   |
| L'élaboration d'un projet de PAN est-elle en cours?  | Le PAN a déjà été élaboré   |
| Des lignes directrices de base relatives à un PAN ont-elles été élaborées?                     | Le PAN a déjà été élaboré   |
| Le processus a-t-il seulement été mis en route?  | Le PAN a déjà été élaboré   |
| Le processus n'a-t-il pas  | Le PAN a déjà été élaboré   |

### 2.3. PARTICIPATION À UN PROGRAMME D'ACTION SOUS- RÉGIONAL OU RÉGIONAL

Le tableau ci-dessous donne les cadres de coopération sous- régional ou régional auxquels le Niger a adhéré. Chaque cadre de coopération se fait à travers un projet qui vise les activités définies dans le tableau ci-après :

**Tableau N° 2 :** Cadres de coopération sous- régional et/ou régional

| Nom du cadre de coopération<br>Sous- régional ou régional |   | Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol, etc.   |
|---|---|---|
| 1.  | Commission Mixte Nigéro-Nigérienne de Coopération : | Projet Gestion Intégrée des Ecosystèmes des bassins versants partagés entre le Niger et le Nigeria ; Financement FEM : Les activités visées sont la protection des bassins versants contre les différentes formes d'érosion et pour la conservation des eaux et de la diversité biologique.   |
| 2.  | Commission du Bassin du Lac Tchad :                 | Projet Inversion des tendances à la dégradation des eaux et des terres dans le bassin du Lac Tchad ; Financement FEM : les activités du projet visent la protection des bassins versants du Lac Tchad contre les différentes formes d'érosion et pour la conservation des eaux.   |
| 3   | Autorité du Bassin du Niger :                       | Projet Inversion des tendances à la dégradation des eaux et des terres dans le bassin du fleuve Niger ; Financement FEM : Les activités visent la conservation des eaux et la protection des bassins versants du Fleuve Niger contre les différentes formes d'érosion .   |
| 4   | Autorité du Bassin du Niger :                       | Programme de lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger; Financement BAD : les activités participent à la conservation des eaux et à la protection des bassins versants du Fleuve Niger contre les différentes formes d'érosion.  |
| 5   | FAO :   | Projet Régional « Opération Acacia »<br>Financement Coopération Italienne dont les activités contribuent à la protection des terres et l'amélioration des revenus des populations à travers la production de la gomme arabique  |
| 6   | CILSS/Italie :                                      | Projet de Lutte Contre la Désertification pour la réduction de la Pauvreté<br>Financement Coopération Italienne ( Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) les activités visent la protection des terres et l'amélioration des revenus des populations à travers des activités génératrices de revenus (AGR)   |
| 7   | ONUDI :   | Projet de renforcement de la conservation de la Biodiversité et de l'utilisation durable des plantes médicinales, aromatiques et pesticides par la gestion intégrée de la dégradation de terres; Financement FEM (Guinée, Niger, Nigeria et Sierra Léone) dont les activités participent à la protection des terres et à la conservation de la diversité biologique |
| 8   | CILSS/France  | Initiative régionale Environnement Mondial et lutte contre la désertification   |

D'autres programmes d'action sous- régional ou régional sont en cours d'élaboration dans le cadre du NEPAD et de la CEN-SAD entre autres.



## 2.4. ORGANE NATIONAL DE COORDINATION (ONC)

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), Organe National de Coordination (ONC), est un service public, doté d'un Secrétariat Exécutif . Ledit secrétariat est composé d' un groupe multidisciplinaire de neuf (9) cadres supérieurs nationaux de la Fonction Publique dont trois (3) femmes. Le Secrétariat Exécutif est doté de trois Unités Techniques et deux Cellules. Il est appuyé par sept (7) Commissions Techniques dont celle du PAN/LCD-GRN chargée de l'appuyer dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la Désertification. Cette commission est composée de 68 membres dont 25 représentants des collectifs d'ONG et Associations de développement, 15 représentants des institutions de recherche, de formation, des syndicats et du secteur privé et 28 membres provenant des Ministères techniques concernés.

Conformément à l'arrêté créant la Commission Technique PAN/LCD-GRN, le poste de deuxième vice-président revient à une ONG intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification. Les femmes représentent environ 20% de l'effectif des membres de la commission.

## 2.5. NOMBRE TOTAL D'ONG ACCRÉDITÉES

Au Niger, à l'instar des autres pays ayant ratifié la convention de lutte contre la désertification, un comité national de coordination d'ONG sur la désertification (CNCOD) a été créé le 6 septembre 1997 et plus de deux cent Cinquante(250) ONG et Associations Nigériennes évoluant dans le domaine de la lutte contre la désertification y participent.

A la date d'aujourd'hui onze (11) ONG nigériennes sont accréditées auprès du Secrétariat de la Convention. Concernant le processus PAN Niger, l'ensemble des ONG/Associations de Développement intervenant dans la lutte contre la désertification sont parties prenantes.

## 2.6. NOMBRE TOTAL DE LOIS/ORDONNANCES ADOPTÉES

Le nombre total de lois/ordonnances adoptées en ce qui concerne la Convention est de 16, les cinq lois/ordonnances les plus pertinents sont donnés dans le tableau 3.

**Tableau N° 3** : Lois ou ordonnances les plus pertinents concernant la Convention

| Nom de la loi/ordonnance  | Date d'adoption  |
|---|------------------|
| 1. la loi N° 2004-040 portant régime forestier ;  | 8 juin 2004      |
| 2. la loi N° 98-56 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement   | 29 décembre 1998 |
| 3. l'Ordonnance N° 97-01 portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement                            | 10 janvier 1997  |
| 4. l'Ordonnance N° 93-015 fixant les principes d'orientation du code rural  | 02 mars 1993     |
| 5. l'Ordonnance N° 92-030, portant adoption des principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger | 8 juillet 1992   |

## 2.7. PROCESSUS DE CONSULTATION

Le tableau N° 4 donne le nombre d'accords de partenariat qui ont été conclus ou mis en route dans le cadre de la Convention.

**Tableau N° 4** : Différents accords conclu entre le Niger et ses partenaires

| <b>Nom officiel du partenariat</b> |  | <b>Donateur( s), organisation( s) internationale( s) ou institutions des Nations Unies qui participent</b> | <b>Date (prévue) d'achèvement</b> |
|------------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| 1.                                 | Partenariat des pays pilotes sur la gestion durable des terres   | FEM  | En attente                        |
| 2.                                 | CILSS- Italie: Lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté au Sahel                         | Italie   | 2007                              |
| 3.                                 | Initiative Italie – Afrique  | Financement Italien  | En attente                        |
| 4.                                 | Monaco- Niger : Chantiers de récupération des terres, de fixation des dunes et de protection des berges du Telwa | Principauté de Monaco  | 2005                              |

La liste de réunions consultatives sur la mise en oeuvre de la Convention est donnée dans le tableau ci-dessous

**Tableau N° 5:** Différentes réunions consultatives sur la mise en oeuvre de la CCD

| <b>Nom de la réunion consultative</b> |  | <b>Date/ année</b> | <b>Pays donateurs participants</b>        | <b>Organisations internationales ou institutions du système des Nations Unies qui participent</b> |
|---------------------------------------|--|--------------------|---|---|
| 1.                                    | Table ronde sur la SRP,                                | 2003               | Tous les partenaires bi et multilatéraux. | PNUD  |
| 2.                                    | Consultation sectorielle sur l'environnement et la LCD | 2005               | l'Italie , la France                      | PNUD<br>DDC   |

Dans le cadre du processus de la consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, l' Italie joue le rôle de chef de file. Les négociations pour la désignation d'un chef de file pour chaque région du pays sont en cours. Le PNUD joue le rôle de chef de file pour l'organisation des tables rondes et des consultations sectorielles.

## 2.8. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

Les dix projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention sont donnés dans le tableau N°6.

**Tableau N° 6** : Projets en cours directement ou indirectement liés à la Convention

| Nom du projet |  | Projet exécuté dans le cadre du PAN-LCD/GRN (oui/ non): | Projet exécuté dans d'autres cadres               | Délai      | Partenaires       | Budget total<br>En Euro ou en \$ |
|---------------|--|---|---|------------|-------------------|----------------------------------|
| 1.            | Projet envahissement des cuvettes par apport éoliens : processus, impacts et moyens de lutte | Oui   |   | 2003-2007  | Coopération Belge | 354.030 Euros                    |
| 2.            | "projet Initiative Terre et Eau en Afrique Phase pilote                                      | Oui   |   | 2004-2005  | CCD-BM            | 257.809.000 Fcfa                 |
| 3.            | Projet Aménagement des Forêts naturelles   | Oui   |   | 2000- 2005 | BAD               | 7.790.500.000 Fcfa               |
| 4.            | Projet de Renforcement Institutionnel du PAN   | Oui   |   | 2002-2004  | Italie            | 800.000.000Fcfa                  |
| 5.            | Projet corps des jeunes  | Oui   | lutte contre la pauvreté                          | 2003-2005  | CCD/PNUD,         | 450 000 \$US                     |
| 6.            | Programme Spécial du Président de la République du Niger*                                    | Oui   | insertion des jeunes, de lutte contre la pauvreté | 2001-2004  | Initiative PPTE   | 35.000.000.000 Fcfa              |
| 7.            | Programme cadre de lutte contre la pauvreté, 2 <sup>ème</sup> phase                          | Oui   | lutte contre la pauvreté                          | 2004-2007  | PNUD              | 4.000.000 \$US                   |
| 8.            | Programme d'Actions Communautaires   | Oui   | de lutte contre la pauvreté                       | 2004-2008  | BM, FEM           | 39.000.000 \$US                  |
| 9.            | Programme Forestier National   | Oui   |   | 2004-2006  | FAO               | 182.950.000 Fcfa                 |
| 10.           | Projet de lutte contre l'Ensamblent du Bassin Versant du Fleuve Niger                        | Oui   |   | 2004-2008  | ABN, BAD          | 4.820.476.000 Fcfa               |

\*Programme Spécial du Président de la République du Niger se poursuivra jusqu'en 2008

### **III) STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET /OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les acteurs nationaux de développement ont davantage internalisé le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable et les différentes stratégies (la SRP, SDR etc.). En effet, ils se sont appropriés ces outils dont ils ont été les principaux acteurs dès le début du processus de leur élaboration. Ils ont compris que ces outils sont les principaux cadres de référence régissant les rapports du Niger avec ses partenaires au développement eu égard à leur caractère fédérateur et à la démarche participative et itérative suivie pour accomplir les différents processus.

Les stratégies et orientations sectorielles du domaine rural dont la plupart ont été fondées sur la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse sont actuellement mises en oeuvre conformément aux principes fondamentaux de la SRP et de la SDR. Ce dernier document comprend quatorze (14) programmes dont dix (10) structurants et quatre (4) sectoriels prioritaires. Des consultations thématiques ont été lancées au début du mois de mars 2004 en vue de l'harmonisation et de l'intégration des différents programmes, ainsi que l'élaboration du plan d'action de la SDR.

La mise en oeuvre des programmes de la SDR dont la conception a tenu compte des leçons tirées des actions passées et des projets en cours, marquera le passage d'une vision sectorielle vers une approche plus globale et cohérente visant à consolider davantage le consensus qui a toujours prévalu entre les partenaires du secteur public, du secteur privé et de la société civile. C'est à ce niveau que le CNEDD, Organe national de coordination, joue un rôle très important de coordination et de suivi des différentes stratégies et des engagements internationaux en matière d'environnement et de développement durable. Il assure le point focal politique des principales conventions relatives à l'environnement et au développement durable et de ce fait il entretient des relations opérationnelles dans le cadre de la mise en oeuvre de ces conventions avec les ministères techniques qui en sont les points focaux techniques, chacun en ce qui le concerne.

Ces outils de planification harmonisés, ont permis d'entreprendre des programmes mieux intégrés. C'est le cas du Programme spécial du Président de la République, fondé sur la lutte contre la pauvreté, la désertification et les effets pervers de la sécheresse. Il a comme entre autres secteurs d'intervention prioritaires l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, la protection de l'environnement et la promotion du genre. Ce programme est un exemple concret d'harmonisation et d'intégration d'actions sur le terrain avec ses multiples réalisations d'infrastructures éducatives et sanitaires et ses nombreuses interventions allant dans le sens de la valorisation du potentiel productif et de sa protection contre diverses dégradations. Il a permis de mobiliser de tous les acteurs, du sommet à la base, administrations centrales et décentralisées, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, opérateurs privés et organisations communautaires de base.

D'autres programmes comprenant une composante environnementale tels que le Programme d'Actions Communautaires, le Programme sectoriel eau, le Programme National de Lutte Contre la Pauvreté, le Programme Genre et Démographie sont actuellement en exécution et complètent ce programme spécial. Il faut souligner

aussi la mise en route du processus d'élaboration du programme forestier national qui comprend quatre étapes : (i) information et mobilisation de toutes les parties prenantes au processus ; (ii) établissement d'un état des lieux actualisé du secteur forestier ; (iii) synthèse des analyses, des informations et enseignements tirés en un document dégagant les priorités et présentant les projets majeurs ; (iv) et enfin appui à la mobilisation des partenaires au développement pour la mise en œuvre du programme.

#### **IV) MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION**

##### **4.1 LE PAN DANS LE CADRE DES PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT**

Il est essentiel de noter qu'au Niger les phénomènes de la sécheresse et de la dégradation des ressources naturelles, ont été et constituent encore, une préoccupation majeure dans le développement économique et social du pays. C'est ainsi qu'il a été réalisé des études thématiques nouvelles dans le domaine de l'environnement pour le besoin de la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN. Ces études ont permis à priori la cohérence entre le PAN et tous les cadres stratégiques du secteur rural et particulièrement avec les stratégies et plans d'action relatifs aux changements climatiques et à la diversité biologique. Les processus d'élaboration de la SRP et de la SDR dont le PAN a été l'un des éléments de base ont renforcé l'intégration et la complémentarité des orientations stratégiques et politiques en matière environnementale.

La prise de conscience de la population au niveau national et l'engagement politique des autorités sur le problème de désertification ainsi que le caractère consensuel des actions proposées font du PAN/LCD-GRN un outil privilégié et un cadre stratégique d'actions.

L'analyse de la problématique de désertification au Niger a mis en évidence les interrelations entre les différents éléments , notamment l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la dégradation du milieu naturel et la crise de l'énergie. C'est pourquoi tous les acteurs de développement au Niger, y compris le privé, ont adhéré facilement et solidement au PAN dont le processus a privilégié l'opérationnalité et la démarche itérative et participative. La définition du rôle de chacun et de la place qu'il occupe dans le processus a amené les acteurs à plus d'engagement et à manifester leurs intérêts à apporter leur concours dans la concrétisation des actions du PAN. Cela a fait éviter tout obstacle institutionnel ou programmatique à l'intégration des objectifs du PAN dans les différentes stratégies nationales.

Le privé nigérien découvre de plus en plus que le secteur de l'environnement renferme des créneaux économiques porteurs dont les nombreuses filières agricoles et pastorales, les filières de la gomme arabique et de poisson, l'écotourisme, etc. qu'il convient de renforcer et de sécuriser en menant surtout une lutte accrue contre la désertification et des actions de protection et de valorisation des ressources naturelles. L'option de responsabilisation des populations conformément au processus de décentralisation, le renforcement des capacités, les différentes campagnes de sensibilisation des acteurs à la base et les réformes législatives amorcées dans divers domaines de développement sont autant d'éléments qui

permettent de rompre avec la gestion étatique du passé. La relecture des textes législatifs et réglementaires ainsi que l'élaboration des nouveaux textes ont permis de combler les écarts des politiques. C'est le cas notamment du code forestier révisé et des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, et de la loi fixant le régime de la chasse et la protection de la faune.

#### **4.2 LIENS ÉTABLIS AVEC LES PROGRAMMES D'ACTION SOUS-RÉGIONAUX ET RÉGIONAUX**

Le Niger s'est résolument engagé dans le processus de l'intégration africaine. A ce titre il participe à toutes les actions de développement entreprises dans les espaces sous-régional, régional et international. De nombreuses initiatives sont prises par le pays à travers des projets transfrontaliers (exemple du Projet Parc du W, essentiellement axé sur la conservation de la diversité biologique), et à travers le CILSS, la CBLT, l'ABN, l'ALG qui sont des organismes sous-régionaux oeuvrant dans les domaines de la lutte contre la désertification et de la gestion des ressources naturelles. Les actions menées au niveau national ont trait entre autres à la sécurité alimentaire, à la mobilisation des eaux, au reboisement, à la gestion des écosystèmes partagés, à la gestion intégrée des ressources en eau, à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets. Toutes ces actions constituent des priorités définies dans le PAN/LCD-GRN.

La communauté scientifique nationale participe activement à la mise en œuvre des actions du PAN. De ce fait elle contribue à l'animation des réseaux liés à la LCD et à la GRN aux plans sous-régional, régional et international. L'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Institut National des Recherches Agronomiques du Niger exécutent des projets collaboratifs avec des universités et organismes scientifiques d'ailleurs. Aussi, ces institutions sont régulièrement représentées à la plupart des fora et autres réunions relatifs à la LCD et à la GRN.

Depuis l'adoption du PAN par le Gouvernement en décembre 2000, un budget spécifique n'a pas été voté pour sa mise en œuvre. Cependant, une certaine enveloppe est votée chaque année dans le cadre de l'intervention publique classique de l'Etat et du Programme Spécial du Président de la République pour la production des plants et leur plantation, la défense et la restauration des sols, la conservation des eaux et des sols, la lutte contre les feux de brousse, la construction des mini-barrages, des seuils d'épandage et des puits pastoraux. On note aussi que la plupart des projets du secteur rural sont essentiellement centrés sur les actions de LCD-GRN et y allouent par conséquent une grande part de leurs budgets.

#### **4.3 ORGANE NATIONAL DE COORDINATION (ONC)**

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable(CNEDD), organe de coordination national, a pour mission d'élaborer, de faire mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui constitue l'Agenda 21 National du Niger. Le CNEDD est saisi pour toutes les questions relatives aux politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable, il est le point focal national des conventions post-Rio et le point focal politique du FEM. Il entretient des liens étroits avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et de celui des

Finances et l'Economie (le point focal national opérationnel du FEM) qui sont responsables des relations avec les partenaires de développement bi et multilatéraux.

Pour répondre à ses multiples missions, le CNEDD s'est doté d'un Secrétariat Exécutif créé par arrêté N°032/SE/CNEDD du Premier Ministre en date du 5 août 1996. Ce Secrétariat qui tient lieu de centre national de liaison est dirigé par un Secrétaire Exécutif et comprend trois Unités Techniques et deux cellules :

- ◆ Unité Technique Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles et Programme Energie Développement Durable ;
- ◆ Unité Technique programme sur la Diversité Biologique et Programme Eau Développement Durable ;
- ◆ Unité Technique Programme Changements et Variabilités Climatiques et Programme Environnement Urbain et cadre de Vie
- ◆ Cellule Suivi – Evaluation et Capitalisation ;
- ◆ Cellule administrative et financière.

Avec son système de suivi-évaluation et capitalisation des expériences nationales et sous-régionales de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles, le CNEDD, à travers ses cadres de concertation et sa stratégie de communication, peut favoriser une gestion durable des terres en synergie avec des cadres de programme comme ceux relatifs aux :

- ◆ Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles ;
- ◆ Programme sur la Diversité Biologique ;
- ◆ Programme Changements et Variabilités Climatiques ;
- ◆ Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté;
- ◆ Programme d'Actions Communautaires ;
- ◆ Programme de bonne Gouvernance.

Par rapport à la situation décrite dans le second rapport du Niger, la décentralisation de l'organe national de coordination a été effective au niveau régional avec l'installation des huit Conseils régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD). Dans certaines régions la décentralisation va jusqu'au deuxième niveau avec la mise en place des Conseils Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CDEDD). Il faut cependant souligner l'insuffisance des ressources financières et matérielles nécessaires à leur bon fonctionnement.

Les ressources dont dispose l'ONC proviennent essentiellement du budget de l'Etat, du PNUD et de la Coopération Italienne. Depuis la situation décrite dans le rapport précédent, on note la mise à disposition effective de l'appui de l'Italie et une diminution du montant du Budget national liée aux difficultés financières que connaît le pays.

Le poids politique accordé au CNEDD en le rattachant au Cabinet du Premier Ministre, la création d'une Commission Technique PAN auprès du Secrétariat Exécutif du CNEDD, la mise en place des points focaux du CNEDD au niveau des structures étatiques et de la société civile, la mise en place d'un système de suivi – évaluation, ainsi que la décentralisation de l'ONC, sont autant d'atouts lui permettant

d'être en mesure de catalyser la mise en oeuvre et l'évaluation du Programme d'Action National.

Les faiblesses en matière de capacités de l'Organe National de Coordination (CNEDD) dans le cadre de la mise en oeuvre de sa mission se résument succinctement de la manière suivante :

❖ *Au plan institutionnel*

- La timidité dans la collaboration de certaines structures étatiques quand il s'agit d'intégration, d'harmonisation et de coordination notamment dans l'exécution des programmes et projets, ainsi que dans la collecte et la diffusion des données qui sont en leur possession ;
- L'insuffisance dans l'organisation actuelle du SE/CNEDD de certaines compétences dans les domaines de la communication, de la législation et de la réglementation ;
- La non tenue régulière des sessions du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

❖ *Au plan politique :*

C'est surtout l'insuffisance de la circulation de l'information et la formation en matière d'environnement et de développement durable au niveau de la classe politique.

❖ *Au plan des ressources :*

- L'insuffisance des moyens qui handicape le fonctionnement des commissions techniques et des Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable ;

Malgré les efforts déployés par l'Etat, les capacités nationales de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines, restent insuffisantes au regard de l'ampleur de la mission assignée au CNEDD. Il est à souligner une faible capacité de mobilisation des ressources extérieures.

Pour renforcer la capacité de l'Organe National de Coordination, les besoins sont essentiellement d'ordre :

- Institutionnel: Réorganiser l'ONC en tenant compte des fonctions fondamentales décrites ci-dessus ;
- Politique: Adopter une stratégie de communication et d'information sur l'environnement et doter l'ONC des moyens conséquents pour sa mise en oeuvre;
- Humain : Mettre à la disposition du SE/CNEDD des ressources humaines en qualité et en quantité suffisante ; organiser périodiquement des séances de formation en technique de négociation à l'intention des cadres du SE/CNEDD



- Matériel et financier : Redynamiser l'ONC et ses démembrements (commissions techniques et CREDD), en les dotant en matériels informatiques, bureautiques et logistiques.

Le caractère transversal et pluridisciplinaire de l'ONC a permis la réalisation d'une étude relative à la formulation des missions et structures des Unités et Cellules du CNEDD en 2002. Cette étude a fait ressortir l'absence de certaines compétences notamment un communicateur, un juriste et un informaticien. Cependant, les recommandations de cette étude pour faire face à la situation qui prévaut n'ont pas encore fait l'objet d'application.

Les mêmes liens de partenariat et de collaboration décrits dans le second rapport sont entretenus entre l'ONC et les organismes relevant d'autres conventions des Nations Unies. Le Secrétariat Exécutif de l'ONC est le point focal des conventions post-Rio.

La composition pluridisciplinaire des membres du CNEDD et ses démembrements aux niveaux régional et sous - régional, la représentativité des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification en leur sein, permettent à l'ONC de renforcer la programmation et la mise en œuvre des projets relevant de la convention.

Depuis le processus d'élaboration du PAN, une place importante a été accordée au secteur privé. Au forum de validation, un consensus est intervenu sur le rôle et la place dudit secteur dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi évaluation du PAN. Le CNEDD en rapport avec les ministères techniques concernés ont réalisé des études sur les filières des produits des terres arides qui ont permis aux privés de développer davantage des initiatives. L'objectif recherché à travers ces études est presque atteint car de nouveaux opérateurs privés notamment de production de gomme arabique et de palmiers dattiers ont émergé. En matière de communication, le bulletin « info PNEDD », les radio régionales et le développement des radio communautaires ont permis de valoriser les produits des terres arides.

Les actions continues de sensibilisation sur la CCD ont amené les populations à s'engager davantage dans la lutte contre la désertification. L'engouement des populations dans les travaux de récupération des terres et de fixation des dunes, l'accroissement des ONG et Associations de Développement membres du CNCOD, la création du réseau de l'environnement pour un développement durable (REDD) et la fréquence des réunions de concertation, sont la preuve et l'assurance pour une participation active. Cependant, il faut souligner que des faiblesses persistent dans la consolidation et la gestion des acquis de lutte contre la désertification par les populations bénéficiaires.

Les ONG en tant que membres de la Commission Technique PAN/LCD-GRN et du Secrétariat permanent de ladite commission, participent activement à la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN. Le CNCOD est également membre des comités de pilotage des projets de lutte contre la désertification.

L'organe National de Coordination dispose d'une stratégie de communication qui lui a permis de développer une synergie entre ses membres et un partenariat efficace et efficient avec les structures qu'il représente notamment en ce qui concerne les

organisations de la société civile. Les moyens de communication les plus utilisés sont les bulletins d'information, les conférences débats, les rapports thématiques, les réunions, les ateliers, les médias et les nouvelles technologies (site web, email).

Les modalités de désignation des membres de l'ONC sont transparentes. En effet, chaque structure choisit et désigne en toute indépendance son représentant au sein de l'ONC.

L'organe National de Coordination dispose des bases de données assez fournies. En effet le site web : [www.cnedd.net](http://www.cnedd.net) de l'ONC contient toutes les données relatives à l'environnement et au développement durable du Niger. Etant point focal des conventions post-Rio, toutes les informations relatives à la mise en œuvre de ces conventions sont disponibles dans le site. Cependant il faut souligner que les informations sur la mise en œuvre de la CCD sont très peu développées et ce malgré la mise à disposition du logiciel du système de suivi-évaluation à l'Unité Technique PAN par la cellule Suivi - évaluation – capitalisation.

Les bases de données gérées par l'ONC sont actualisées chaque semestre, cependant , le faible accès à l'Internet de la grande majorité des partenaires nationaux, fait que le site de l'ONC est plus consulté par les partenaires extérieurs.

#### **4.4 CADRE INSTITUTIONNEL**

Les mesures prises pour renforcer le cadre institutionnel depuis le rapport précédent peuvent se résumer par la mise en place effective des six (6) derniers Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD) par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD). Les CREDD ont pu être mis en place grâce à l'appui financier du Projet de Renforcement des Capacités du CNEDD dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification ( PRIPAN) financé par la Coopération Italienne. Certains démembrements des CREDD notamment les Conseils départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CDEDD) et les Conseils Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable (CCEDD) devraient par la suite être mis aussi en place. Le fonctionnement de ces organes régionaux, départementaux et communaux de coordination ainsi que leur opérationnalisation permettraient de renforcer la cohésion des interventions en matière d'environnement au niveau des entités considérées.

Les mécanismes existants de coordination et d'harmonisation des mesures visant à lutter contre la dégradation des terres aux niveaux national et local demeurent ceux mis en œuvre par le CNEDD, les CREDD et leurs démembrements conformément à leurs attributions d'organes de Coordination.

En effet, ce sont les structures de relais du CNEDD au niveau régional , départemental et communal et à ce titre elles sont chargées de coordonner les actions d'information, de sensibilisation et de formation en matière d'environnement et de développement durable.

Elles assurent aussi la coordination de la mise en œuvre des interventions entrant dans le cadre du Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) et doivent s'assurer de l'implication de tous les acteurs dans le processus national.

Le PAN-LCD/GRN est la référence en matière de politique de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse au Niger. Sa mise en œuvre constitue aujourd'hui une des préoccupations majeures du Gouvernement.

Aussi, pour lui permettre de mieux faire circuler l'information environnementale, au delà des structures relais dont la mise en place a été achevée en 2004, le CNEDD avait aussi mis en place depuis 2001 un dispositif national de Suivi-évaluation et défini un kit minimum d'indicateurs pour le suivi de l'impact du PAN/LCD-GRN. Ce kit d'indicateurs qui se place au centre d'un dispositif global de suivi d'impact du programme a fait l'objet d'enrichissements successifs de façon à le rendre plus représentatif de certaines réalités du pays.

Le CNEDD a aussi mis en place en 2004 un groupe d'experts devant proposer un modèle de simulation d'une analyse ex-ante de quelques indicateurs du kit sur la base des données recueillies auprès des structures régionales (projets, services étatiques et ONGs).

L'objectif recherché est de concevoir un outil permettant de :

- Interpréter l'évolution des indicateurs ;
- Réaliser des analyses croisées de façon à ressortir les corrélations entre les différents indicateurs et avec d'autres données complémentaires ;
- Mettre en relief les limites des interprétations possibles de chaque indicateur en fonction de la disponibilité et de la nature des données existantes relatives à celui-ci.

L'arrêté qui crée les CREDD a prévu la nomination d'un animateur permanent au niveau du secrétariat des CREDD. A travers cet animateur permanent, des besoins s'exprimeront notamment dans le domaine du renforcement des capacités des différents acteurs opérant dans la lutte contre la désertification. Aussi, le CNEDD, en rapport avec ses partenaires, a prévu de renforcer les capacités des membres des CREDD et ses démembrements afin qu'ils puissent mieux jouer leurs rôles d'harmonisation et d'échanges d'informations entre les différentes parties prenantes.

Aujourd'hui, il est très tôt de faire une appréciation sur ce plan car les CREDD et leurs structures relais viennent juste d'être mises en place. On ne peut véritablement pas apporter un jugement pour le moment et moins encore apprécier ou observer des changements par rapport aux réactions des parties prenantes.

#### **4.5 CADRE JURIDIQUE**

Les différents textes régissant l'environnement ( code forestier, loi cadre sur l'environnement, loi sur la chasse, code rural, etc.) ont été révisés ou complétés pour une question de cohérence et d'efficacité de la législation environnementale. L'adoption de la nouvelle loi sur le régime forestier au Niger par le parlement et le Gouvernement ( loi n° 2004- 040 du 8 juin 2004) en est une illustration et permet une meilleure responsabilisation des populations dans la gestion de leur environnement.

Pour améliorer le respect de la législation, les besoins exprimés sont :

- le renforcement des capacités des acteurs
- l'information, l'éducation et la Communication
- la sensibilisation et la responsabilisation des acteurs locaux
- une meilleure application des textes au niveau décentralisé

Sur le régime foncier, les textes complémentaires du code rural sont entrain d'être pris. Il s'agit notamment de ceux relatifs aux Structures Locales de Gestion et du code pastoral.)

Les mesures prises pour renforcer les capacités des populations et des autorités locales à participer à la prise de décisions relatives à la lutte contre la dégradation des terres se résument aux ateliers de:

- sensibilisation, d'information et de formations animés par la société civile (ONGs et Plate forme paysanne);
- formation à l'intention des populations , autorités locales et services techniques sur le PAN-LCD/GRN au niveau des CREDD, relais de l'ONC (CNEDD).

Les besoins en matière de sensibilisation des populations locales en vue d'un meilleur respect de nouvelles dispositions législatives sont :

- la traduction en langues nationales des textes législatifs et leur large diffusion ;
- la tenue d'ateliers de sensibilisation et d'information.

Le PAN-LCD/GRN comporte des projets importants de renforcement des capacités des acteurs et de sensibilisation et informations visant les mesures à prendre pour faire respecter la législation sur la lutte contre la désertification

## **V) PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION**

La démarche qui a prévalu pour l'élaboration du PAN/LCD-GRN et qui a reposé sur le principe participatif et itératif ayant impliqué les cadres de l'administration, des représentants du secteur privé, des organisations des producteurs, des ONG et des partenaires au développement a été maintenue pour sa mise en œuvre.

Cette approche a permis d'impliquer, à tous les niveaux, les différents acteurs, notamment les populations et la société civile, s'intéressant à la désertification et à la gestion des ressources naturelles et dont les questions d'énergie, de dégradation du potentiel productif, et de sécurité alimentaire constituent les principales préoccupations.

Les instances spécifiques de pilotage mises en place (comité de concertation Etat-donateurs, comité de pilotage, Commission Technique PAN-LCD/GRN) privilégient une large implication et une responsabilisation effective de l'ensemble des acteurs du niveau national et du niveau local.

Les ONG et associations ont reçu un appui de la Coopération française, chef de file pour la mise en œuvre de la SDR, pour organiser des ateliers nationaux, régionaux et locaux ayant abouti à la production d'un document intitulé « contribution des ONG et associations au processus de la SDR ».

Tout récemment, les organisations paysannes de toutes les huit régions du pays ont bénéficié des ateliers de formation sur la mise en œuvre du PAN à travers la Plate Forme Paysanne du Niger, un cadre de concertation renfermant toutes les catégories des associations des producteurs (éleveurs, maraîchers, pêcheurs, exploitants du bois énergie, groupements féminins, tradipraticiens, etc.). Ces ateliers ont été pour les producteurs une occasion de plus pour confirmer leur prise de conscience vis à vis des problèmes de la désertification et de la dégradation des ressources naturelles ainsi que leur engagement ferme à contribuer à solutionner ces problèmes. Ils ont également permis aux délégués dont le choix a été opéré dans le souci de faire représenter tous les domaines d'intervention du secteur rural de re-préciser leurs préoccupations majeures et leurs priorités en matière de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles.

La commission technique continue à être un cadre privilégié d'action et de consultation pour la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN conformément aux dispositions de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le rôle du secteur privé et de la composante féminine est fondamental pour le fonctionnement de la commission technique PAN/LCD-GRN.

Le désengagement de l'Etat et le recentrage de son rôle sur un nombre restreint de secteurs d'activités placent le secteur privé au centre du développement économique du Niger et lui donnent toutes les opportunités pour jouer un rôle important dans les activités de production et de commercialisation. Actuellement le privé est actif en particulier dans la gestion des principales filières productives et commerciales, notamment les filières agro-sylvo-pastorales et de l'écotourisme. Pour cela, il reçoit l'appui d'un important projet de promotion des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux financé par la Banque mondiale. Ce projet apporte un appui spécifique aux femmes pour soutenir leurs efforts dans toutes les chaînes de production et de transformation ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, notamment en milieu urbain et rural.

La prise en compte du genre dans toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté en général et la désertification en particulier, est devenue un impératif. Le Gouvernement a prévu de mener dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP une analyse profonde des rapports sociaux de genre qui permettront de mettre en exergue et d'expliquer certains déséquilibres relevant de la différence de situation entre hommes et femmes. Les stratégies qui découleront de cette analyse seront fondées sur la levée des obstacles qui constituent une entrave à la pleine participation de la composante féminine au processus de développement du pays.

En effet, les femmes et les jeunes ont une grande responsabilité dans la gestion des ressources naturelles et le Gouvernement est convaincu que la lutte contre la désertification au Niger requiert la mise à contribution de cette composante de la population. L'exécution d'un important volet féminin (crédit aux femmes) et des

actions de formation à l'endroit des jeunes, dans le cadre du Programme spécial du Président de la République ainsi que la mise en œuvre du projet corps des jeunes constituent une concrétisation de cette option.

La mise en place des structures décentralisées du CNEDD, les Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable, et bientôt leur opérationnalisation permettront d'étendre les cadres de concertation jusqu'au niveau local et de renforcer ainsi les capacités des acteurs à la base. Ces structures, une fois fonctionnelles, seront des cadres privilégiés de planification, de dialogue, de coordination, d'harmonisation et de suivi des projets de développement.

La participation de toutes les parties à la prise de décisions est un principe fondamental retenu par le Niger dans tous les processus de définition des politiques et priorités nationales. Ce principe est basé sur l'équité et la contribution de toutes les forces vives du pays, en particulier la communauté scientifique, en vue d'un développement économique et social durable de la nation. Le développement n'est pas envisageable sans la recherche et la formation. C'est à cet effet que la participation des scientifiques à tous les exercices de conception, de planification et de mise en œuvre des actions de développement est sollicitée de manière permanente au même titre que les autres composantes à travers le CNEDD au niveau national et ses démembrements au niveau décentralisé.

La valorisation des savoirs et savoir-faire locaux est une tradition pour tous les intervenants en milieu rural. Les projets de développement dont les principaux acteurs de mise en œuvre sont les populations prennent en compte les connaissances/technologies locales dans le montage et l'exécution des actions. C'est surtout dans la LCD et la GRN que les populations se particularisent car elles ont accumulé des expériences et des acquis dans ces domaines. Les projets œuvrent aussi pour l'amélioration et la promotion des meilleures pratiques qui sont centralisées et capitalisées au sein des institutions comme le CNEDD. Les différentes catégories d'acteurs qui contribuent à la fourniture de l'information sont organisées en réseau. Ces réseaux sont constamment alimentés par le biais de la participation active des principaux acteurs de LCD et de développement au fonctionnement de ces institutions et particulièrement du CNEDD qui tente avec la collaboration de tous les acteurs de consolider les acquis en terme de participation et des échanges d'information. Aussi, les médias, notamment les radios communautaires, et les autres moyens de communication sont couramment utilisés pour renforcer la prise de conscience des populations sur les menaces qui pèsent sur le potentiel productif, la nécessité d'une plus grande mobilisation dans la lutte contre la pauvreté, la gestion rationnelle des conflits, la prévention de la dégradation des ressources naturelles, la capitalisation et la valorisation des meilleures pratiques.

## **VI) PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL ET DE L'ACCORD DE PARTENARIAT**

### **6.1 SOUTIEN EFFECTIF DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

Les partenaires internationaux en particulier la Coopération italienne, le PNUD et le Secrétariat de la CCD participent activement à la mise en œuvre de la convention. Cette participation se fait à travers des projets de restauration des terres dégradées. La désignation de l'Italie comme chef de file de la CCD, la responsabilisation de la France et de l'Allemagne sur respectivement les Conventions sur les Changements climatiques et sur la biodiversité, la préparation d'une consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification sont autant des mesures prises par le gouvernement pour la mise en œuvre de la convention dans un cadre partenarial.

La synergie entre les conventions post-Rio développée par l'ONC a permis d'accroître la participation des partenaires internationaux.

## **6.2 MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME INFORMEL DE CONSULTATION**

Un cadre de concertation Etat – Donateurs et Société civile a été mise en place au niveau national en vue de consolider la participation des partenaires internationaux.

Au niveau local, les mécanismes de concertation mis en place concernent les zones d'intervention des programmes et projets de développement. Dans le cas des projets d'appui au développement local de Mayahi et N'guigmi, la dynamique de concertation prévaut d'abord au niveau villageois (Comité Villageois de Développement:CVD) et supra villageois (Comité Local de Développement: CLD), ensuite au niveau communal (Comité pré-communal :CPC) et inter-communal (Comité inter-communal : CIC) et enfin au niveau départemental à travers le comité local élargi de concertation (CLEC) qui devait servir de cadre à l'intérieur duquel ces structures et tous les autres intervenants locaux allaient se retrouver et examiner la situation d'ensemble, opérer leurs choix et casser la barrière du cloisonnement et le double emploi dans leurs actions.

Cela met du reste en évidence la capacité des acteurs pré-communaux à coopérer et à développer une dynamique partenariale en leur sein et avec l'extérieur.

Dans les zones d'intervention des programmes et des projets , le cadre de concertation élargi à l'ensemble des acteurs intervenant sur la scène locale est peu fonctionnel ou souvent inexistant. Cela est du au fait qu'il est institué à l'initiative d'un des projets intervenant dans le département qui en assure le fonctionnement.

L'appui du Fonds pour l'environnement mondial s'accroît au Niger à travers le programme des Petites Subventions FEM lancé le 5 juin 2004. Aussi des projets de lutte contre la dégradation des terres ont été approuvés par le FEM, il s'agit entre autres du projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa, du Programme de cogestion des ressources naturelles de l'Air et du Ténéré, Projet Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Fleuve Niger; Projet Gestion Intégré des Ecosystèmes des bassins versants partagés entre le Niger et le Nigeria et du Projet Inversion des tendances à la dégradation des eaux et des terres dans le bassin du Lac Tchad.

Les difficultés auxquelles se heurtaient l'obtention de fonds par l'intermédiaire du FEM étaient la faible maîtrise des procédures et la non accessibilité des dossiers dans le cadre de la lutte contre la désertification. A présent avec le Programme Opérationnel du FEM relatif à la dégradation des terres (OP15) et la formation reçue sur l'éligibilité des dossiers de lutte contre la désertification au FEM suite à l'atelier de formulation de projets de lutte contre la désertification accessibles FEM, le Niger est en mesure d'accéder au fonds. Il est important de souligner que cette formation a été organisée à Niamey du 11 au 21 novembre 2003 par l'Institut de l'Energie de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) en collaboration avec d'autres partenaires tels que le secrétariat de la CCD, le PNUD-FEM et l'ISESCO. Toutefois la duplication de cette formation doit se faire à l'endroit des ONG /Associations des régions et des communes surtout avec les nouvelles communes qui sont mises en place suite à la tenue des consultations locales de juillet 2004.

## **VII) MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX**

### **7.1 DIAGNOSTIC ADÉQUAT DES EXPÉRIENCES PASSÉES**

Depuis mai 1984, date du débat national sur la lutte contre la désertification, et point de départ d'une prise de conscience nationale et de l'engagement politique du Niger à propos des problèmes de désertification et de gestion durable des ressources naturelles, l'Etat à travers les projets et programmes a mis à jour de manière régulières le diagnostic de la situation environnementale dans leur zones d'intervention. Sur cette base, le Niger s'est engagé dans des actions de grande envergure de recensement agricole et pastorale . Par ailleurs, la nouvelle loi forestière fait obligation au Gouvernement de réaliser un inventaire forestier national. S'ils sont bien menés, ces processus seront de nature à améliorer la connaissance des ressources naturelles et permettre une meilleure appréciation des expériences passées.

Outre le processus de l'élaboration des programmes et stratégies énumérées dans le second rapport, l'élaboration actuelle du programme forestier national et de la réalisation de l'état de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du PNEDD ont permis l'actualisation du diagnostic environnemental au Niger. L'acquisition des moyens modernes de production des données, de collecte et d'analyse ainsi que la mise en œuvre de certains programmes ont permis l'amélioration de la qualité des informations qui sont recueillies à travers tout le pays. Cependant, beaucoup d'insuffisances ont été relevées à l'issue de ces exercices quant à la fiabilité des informations. Des efforts restent à déployer en vue d'obtenir des données assez fiables sur l'environnement nécessaires à l'adaptation du PAN, à la conception et à la mise en œuvre des projets qui tiennent compte de la situation évolutive du pays et des exigences internationales. Cette démarche a été déjà prévue pour le PAN qui est un document itératif et flexible devant être révisé régulièrement.

### **7.2 PROGRAMMES TECHNIQUES ET PROJETS FONCTIONNELS ET INTÉGRÉS MIS EN PLACE POUR COMBATTRE LA DÉSSERTIFICATION ÉLABORÉS.**



La plupart des programmes mentionnés dans le deuxième rapport national (fondés sur les principes de la CCD et centrés principalement sur les aspects écologiques et socioéconomiques) continuent d'être exécutés et ont été renforcés par la mise en œuvre du programme spécial du Président de la République.

### **7.3 PROGRAMME D'ACTION MIS EN OEUVRE DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES**

Le processus de la décentralisation qui a été matérialisé par les consultations locales du juillet 2004 permettra d'amorcer le transfert réel des compétences et des moyens. Cette décentralisation permettra la réalisation accrue des actions de lutte contre la désertification par les populations à la base, déjà largement sensibilisées et informées sur la gravité des problèmes de l'énergie, de dégradation de terres, de l'insécurité alimentaire et sur la nécessité d'entreprendre des actions concrètes de gestion durable des ressources naturelles.

Parmi les actions concrètes entreprises pour répondre à ces préoccupations, on peut citer particulièrement le lancement du projet carbonisation et vulgarisation du charbon minéral dont le but ultime est de réduire considérablement l'utilisation du bois, des résidus de culture et de la bouse de vache par les populations rurales de plusieurs régions du Niger comme source d'énergie. Pour réaffirmer sa volonté politique, le Niger a choisi pour la commémoration de l'anniversaire de son indépendance, consacrée journée de la Fête Nationale de l'Arbre, comme thème "**Valorisons le charbon minéral pour préserver nos forêts**".

Il faut noter également les actions de renforcement et de protection des vallées et cuvettes qui sont entreprises dans le cadre du Programme spécial dans tout le pays. Pour bien réussir ces actions, il est nécessaire de poursuivre, le transfert de connaissances, l'amélioration et la valorisation des savoirs locaux et la formation des acteurs à la base. Cette formation concernera les aspects organisationnel et technique. Aussi, l'intensification de partenariat entre tous les intervenants du niveau local, la promotion d'une législation appropriée en matière de gestion des ressources naturelles et la large vulgarisation des meilleures pratiques en matière de LCD et de GRN sont des atouts permettant une lutte efficace contre la désertification. Les populations doivent être dotées des mécanismes propres de suivi de la désertification, de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

## **VIII) RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE**

### **8.1 MÉCANISMES DE FINANCEMENT ADOPTÉS**

Les nouvelles mesures prises pour permettre aux acteurs locaux d'accéder aux sources de financement peuvent se résumer par:

- la mise en place et l'opérationnalisation du programme de petites subventions (PPS/FEM) ;
- le développement des micro-finances à travers l'adoption en 2004 de la Stratégie Nationale de micro-finance par le Gouvernement ;
- la mise en œuvre du programme spécial du Président de la République au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Comme autres mesures d'appui aux mécanismes de financement, les capacités des acteurs locaux ont été renforcées en techniques d'élaboration des dossiers de projets notamment ceux éligibles au FEM.

La mobilisation des ressources intérieures et extérieures est une condition sine qua none pour la réussite de la mise en œuvre de la CCD. L'élaboration de grands dossiers de projets dans les domaines du reboisement, de l'aménagement des bassins versants du Fleuve Niger et de l'aménagement et de la construction des grands barrages constituerait certainement de nouveaux moyens permettant de mobiliser des ressources intérieures et extérieures.

D'autres mécanismes spécifiques définis pour assurer le financement de la lutte contre la désertification sont essentiellement les inscriptions budgétaires annuelles au titre du budget d'investissement de l'Etat et de collectivités territoriales.

Les modalités de participation des différents acteurs ruraux sont d'ordre :

- Food for work ;
- Cash for work ;
- Contribution physique et financière des populations.

Les partenaires internationaux qui soutiennent les mécanismes financiers spécifiques sont :

- le Fonds pour l'Environnement Mondial ( FEM) ;
- l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ( PPTE). Les fonds sont utilisés dans le cadre d'un programme spécial comportant un volet important d'actions de lutte contre la désertification.

Les flux d'investissement destinés à la mise en valeur des terres arides sont :

- ◆ la contribution de l'Etat (budget d'investissement, fonds d'aménagement forestier prévu par l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992, portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable, etc.. ) ;
- ◆ la contribution des collectivités ;
- ◆ la contribution de la population et de la société civile;
- ◆ l'appui financier, matériel et logistique des partenaires au développement, entre autres le PNUD, la Coopération française, la Coopération allemande, l'Italie, l'USAID, la Banque Mondiale, le FEM, la BAD, la BOAD, le DDC, le Secrétariat Exécutif de la CCD.

Malgré tous les efforts fournis et devant l'ampleur de la dégradation des terres arides, ces flux sont demeurés insuffisants.

L'institutionnalisation du Fonds National de l'Environnement (FNE) par la loi cadre relative à la gestion de l'environnement pourrait permettre un investissement plus important dans la mise en valeur des terres arides.

## **8.2 FINANCEMENT DU PAN-LCD/GRN**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN et conformément aux rôles qui leur sont dévolus les différents partenaires (Etat, ONG, Associations de développement, secteur privé, institutions de recherche, populations) ont réalisé en partenariat entre autres, les activités de financement de plusieurs actions retenues dans le cadre du PAN ( la réalisation des activités de lutte contre la désertification par exemple).

L'Etat finance la mise en œuvre effective de la convention à travers les programmes et les projets inscrits au budget d'investissement.

Les difficultés d'augmentation du niveau actuel des ressources financières se résument comme suit :

- Insuffisance des moyens de l'Etat
- Opportunités limitées

Le fonds national de lutte contre la désertification s'intègre dans le fonds national de l'Environnement qui est en cours de création.

## **8.3 COOPÉRATION TECHNIQUE MISE EN PLACE**

Dans le cadre de la Coopération technique, en dehors du Programme d'actions national de Lutte contre la désertification et de la Gestion des ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN), aucun plan spécifique n'a pas été élaboré pour solliciter une coopération technique aux échelons bi et multilatéraux. Toutefois, conformément aux orientations du PAN, des appuis techniques ont été sollicités et obtenus dans plusieurs domaines comme :

- la cartographie et la télédétection,
- la recherche ;
- la formation ;
- etc.

Il est également envisagé courant 2005, la tenue d'une consultation sectorielle sur l'Environnement et la lutte contre la désertification. Elle aura pour objectif d'établir un consensus général par rapport à la problématique environnementale au Niger et ses liens avec la Stratégie de Réduction de la pauvreté afin de dégager une vision partagée sur la dimension des problèmes et sur les priorités auxquelles le pays doit s'attaquer. Par conséquent le Niger doit s'atteler à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires et suffisantes pour faire face aux problèmes identifiés et inverser les tendances.

Le type d'appui reçu au titre de la coopération technique s'inscrit dans le cadre des projets et programmes à travers l'assistance technique. Les besoins en matière de renforcement des capacités et de Coopération technique demeurent importants notamment dans le domaine de la gestion des connaissances des ressources naturelles (inventaire forestier par exemple), l'élaboration des projets éligibles au FEM et suivi/évaluation des projets .Ceci peut s'expliquer par la faible capacité des acteurs opérant dans la lutte contre la désertification. Ainsi, par ordre de priorité, les besoins exprimés se résument par :

- le renforcement des capacités

- l'appui financier
- l'appui technique.

## **IX) EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI**

### **9.1 MÉCANISMES OPÉRATIONNEL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION**

Comme annoncé dans le second rapport national, les processus et la dynamique de la dégradation des terres font l'objet de suivi de manière régulière au Niger.

En effet, comme prévu dans le PANLCD/GRN, une des orientations stratégiques est de connaître, surveiller et suivre le phénomène de la désertification et de la sécheresse. Entre autres actions, il est prévu le suivi systématique de la dynamique de la dégradation des terres pour une meilleure conception des programmes de lutte contre la désertification.

Aussi, dans la mise en œuvre du PANLCD/GRN , une place importante est accordée à ces processus. A cet effet, de nombreuses études sont réalisées par les projets et les institutions de recherche .

Les dispositifs d'observation et de suivi des milieux agro- écologiques, tels que décrits dans le second rapport à savoir les observatoires de ROSELT et les dispositifs de recherche de l'INRAN, de l'Université Abdou Moumouni, de l'IRD et de l'ICRISAT, le suivi écologique satellitaire par l'AGRHYMET ont évolué en terme d'extension spatiale et de prise en compte des diverses situations agro-écologiques du pays.

Dans le cas de ROSELT- Niger financé par la Coopération française, des groupes de réflexion ont été mis en place pour le choix de territoires (et méthodes d'observation) représentatifs de la diversité agro-écologique nationale, et des responsables scientifiques ont été nommés pour chacun des six (6) observatoires nationaux, répartis sur l'ensemble du pays à l'exception du Nord-est. Neuf (9) conventions sont passées avec les facultés des sciences, des lettres, des sciences économiques et juridiques, d'agronomie de l'Université de Niamey, avec l'INRAN et la Direction de la Faune de la Pêche et de pisciculture ; Il s'agit de :

- Trois conventions pour une mise en œuvre intégrée de nouveaux observatoires (Diffa, Falmey-Gaya, Dakoro, Mayahi, Maradi)
- Six conventions sur des thématiques spécifiques: ressources en eau, foncier (2) , faune sauvage, foresterie sahélienne et cartographie d'occupation des sols.

Elles visent à faire l'état des connaissances sur les ressources naturelles et leurs usages, et à proposer un dispositif de suivi à long terme des conditions socio-écologiques propres aux territoires concernés.

En particulier, on peut citer l'Observatoire de Diffa, qui s'attachera plus particulièrement à l'urgente problématique de l'ensablement, l'Observatoire de

Falmey-Gaya, qui veillera au devenir des zones les plus humides du pays, et l'Observatoire de la région de Maradi, marqué par la dynamique de ses systèmes de production qu'induit une très forte pression anthropique. Les premiers résultats de ces observatoires sont attendus en fin 2005.

Le rythme de dégradation des ressources est surtout évalué à travers les interventions des projets et programmes opérant sur le terrain.

Au titre du « Desert Margins Programme » (DMP), des actions ont été réalisées. Il s'agit de :

- a.) Inventaire des espèces végétales, endémiques, disparues ou menacées de disparition ;
- b.) Caractérisation de la biodiversité végétale et animale domestique ;
- c.) Caractérisation à différentes échelles du capital productif( sols, végétation, eau), du climat et de la composante socio – économique ;

- Pour le sol : il s'agira de déterminer le potentiel productif en se référant aux différentes études existantes à travers entre autres :
  - ❖ l'analyse des images et de photographies aériennes pour l'occupation des sols et leur utilisation) ,
  - ❖ la création d'une base de données sur les sols des différents sites DMP ,
  - ❖ l'établissement des cartes de sol et d'occupation des terres de la zone d'intervention du DMP.
- Pour la végétation , il s'agira de réaliser les études quantitatives et qualitatives de la flore dans les milieux terrestres et aquatiques.
- Pour l'eau, en plus de l'aspect pluviométrie , le programme s'est intéressé aux écoulements de surface et aux eaux souterraines(évaluation et suivi des ressources en eau).

d.) Amélioration de la compréhension des mécanismes de dégradation des espaces pastoraux ;

e.) Amélioration des connaissances sur les mécanismes de dégradation des habitats humides ;

- ❖ Caractérisation agroclimatique et détermination des risques climatiques pour le contrôle des écosystèmes et de la biodiversité naturelles dans les zones du DMP.

f) Lutte anti-érosive et gestion de la fertilité des sols.

Quant au projet "envahissement des cuvettes par apport éoliens dans le département de Gouré", d'une durée de quatre (4) ans, il vise à mieux comprendre :

- les processus qui sont à la base des apports éoliens responsables de l'envahissement des cuvettes,
- l'impact des processus éoliens dans les changements de la fertilité des sols,
- l'efficacité des techniques de fixation des dunes.

Ainsi, douze (12) thématiques seront étudiées pour l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit de :

- 1- la détermination des effets mécaniques des vents ,

- 2- la détermination des facteurs agrométéorologiques et climatiques en zone de revégétation de dunes et à l'intérieur des cuvettes, étude de l'impacts des brises-vents sur le micro-climat dunaire ,
- 3- le repérage des zones sources de lithométéores par télédétection,
- 4- la mesure du déplacement des dunes par télédétection ,
- 5- la mise en relation de la dégradation des terres et la production de lithométéores ,
- 6- l'évaluation de l'impacts de l'utilisation des terres sur l'ensablement ,
- 7- l'évaluation de l'impacts de l'utilisation des techniques de fixation biologique et mécaniques sur le flux de particules transportés par le vent ,
- 8- l'évaluation de l'impacts des processus éoliens sur la fertilité physique et chimique des sols dans la zone de déflation et de dépôt ,
- 9- la sélection des espèces et variétés végétales adaptées à la fixation biologique de dunes ,
- 10- l'amélioration du substrat de plantation ,
- 11- l'étude de la rhizosphère associée aux plantations ,
- 12- l'étude socio-économique de l'impact de l'ensablement des cuvettes et des techniques de fixation des dunes.

En dehors de la thématique 3 (le repérage des zones sources de lithométéores) qui interviendra à la troisième année du projet, les travaux de autres thématiques ont démarré. Le projet ne dispose pas pour le moment des résultats diffusables.

Au Niger, la dégradation des ressources naturelles est attribuée à la conjugaison des facteurs anthropiques et climatiques. Malheureusement il est difficile de mettre en évidence avec précision la proportion de dégradation de l'un ou de l'autre facteur d'autant plus que le Niger ne dispose jusqu'à présent pas des dispositifs adéquats de mesures.

Il est donc impossible aujourd'hui de dégager la proportion de dégradation des ressources attribuée aux facteurs climatiques. Des pistes de recherche à ce niveau sont à explorer.

A titre illustratif, concernant les ressources forestières, environ 200.000 ha sont dégradés annuellement. Cependant ces données n'ont pas été vérifiées par un protocole scientifique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PANLCD/GRN, il est prévu la mise en place de mécanismes d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification.

Ainsi, avec le démarrage effectif du Projet d'Appui à la Formation et d'Assistance en Gestion de l'Environnement (PAFAGE) financé par la Coopération Italienne, il a été mis en place un système d'Information Environnemental National (SIEN). Ce nouveau système dont les activités se poursuivent, a permis entre autres :

- la gestion de toutes les informations ;
- un échange facile de données avec les autres systèmes présents au niveau national et international.

Le système devra faciliter la circulation de l'information via le développement d'instruments et de procédures informatiques, suite à la définition de protocoles d'accord entre des institutions opérant dans le secteur du suivi et de la sauvegarde environnementale ainsi que dans le cadre du réseau des observatoires ROSELT.

Dans le cadre de l'harmonisation des mécanismes et systèmes existants l'organe national de coordination s'est engagé dans un processus global d'opérationnalisation du dispositif de suivi –évaluation des impacts du PAN/LCD-GRN à travers une série de rencontres de concertation avec les différentes catégories d'acteurs en particulier les responsables des programmes et projets de développement. A ce titre, une série d'études de faisabilité et d'opérationnalité de ce dispositif ont été réalisées afin de pouvoir intégrer tous les producteurs et les consommateurs d'informations environnementales du niveau local au niveau national. Ce dispositif, une fois opérationnel, permettra une meilleure harmonisation des mécanismes et systèmes existants actuellement sur le territoire national.

## **9.2 ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

L'aspect scientifique et technique a fait l'objet d'une attention particulière tout le long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN. Deux grands domaines d'activités y ont été spécifiquement identifiés et développés. Il s'agit de la lutte contre les aléas et les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles et des systèmes de suivi, d'alerte et d'atténuation des effets de la sécheresse. Pour le premier volet trois grands types d'activités ont été définis à savoir :

- la recherche d'une meilleure connaissance des facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification ;
- l'identification et l'adoption des indicateurs de suivi relatifs au climat, à la sécheresse et à la dégradation des terres ;
- adoption d'une stratégie de lutte contre les érosions et d'atténuation des effets de la sécheresse.

Quant au deuxième volet il comporte deux activités principales :

- le renforcement des capacités du réseau national d'observation, de suivi et d'alerte sur les phénomènes de la désertification et de la sécheresse ;
- la promotion d'un système adéquat et performant de suivi-évaluation des activités de lutte contre la désertification, de gestion des ressources naturelles et d'atténuation des effets de la sécheresse.

Ces activités ont été proposées et acceptées par toutes les parties prenantes au processus parce que jugées conformes aux grands principes de la convention et fondamentales pour comprendre la complexité du processus de dégradation et d'adopter des solutions efficaces et durables.

La mise en œuvre de ces activités a été envisagée à travers des projets tels le projet ROSELT, le PAFAGE, le DMP. L'UAM de Niamey, l'AGRHYMET, l'IRD, l'INRAN et l'ICRISAT sont également mis à contribution pour le suivi de certains indicateurs biophysiques et climatiques. Cependant, le progrès accompli au plan de cette mise en œuvre n'est pas assez significatif.

La communauté scientifique a été incontournable depuis le lancement du processus d'élaboration du PAN jusqu'à la phase de sa mise en oeuvre. Aussi, elle a eu à participer à toutes les étapes de prise de décision comme on l'a si bien dit ci-haut. Pour en arriver là, le Niger est parti du principe que la connaissance et la maîtrise des phénomènes de désertification et de sécheresse requièrent une base scientifique solide. C'est pourquoi toutes les institutions scientifiques et techniques nationales qui travaillent dans le domaine de la désertification et de la sécheresse sont membres de la Commission Technique PAN/LCD-GRN et elles participent régulièrement aux travaux.

### **9.3 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie, les progrès accomplis par le Niger en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse, se caractérisent par:

- 3 L'organisation d'un atelier de validation du kit d'indicateurs et d'identification des orientations de la mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN. Le Kit comprend vingt deux (22) indicateurs qui ne sont pas seulement physiques et biologiques, mais qui traitent également des questions institutionnelles et socioéconomiques ;
- 3 Le test des indicateurs sur le terrain au niveau des projets de LCD ;
- 3 La réalisation d'une étude sur l'inventaire des producteurs d'informations;
- 3 La réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'un guide méthodologique d'évaluation d'impact du PNEDD;
- 3 Les missions dans les Régions en vue de l'intégration du niveau régional dans le dispositif de suivi-évaluation ;
- 3 L'organisation d'un atelier de validation de l'étude diagnostique sur le mécanisme d'intégration du niveau régional dans le cadre du suivi d'impact du PAN/LCD-GRN dans la région de Tillabéry (révision du KIT d'indicateurs);
- 3 La réalisation d'une étude relative à l'opérationnalisation du dispositif du suivi d'impact du PAN/LCD-GRN, dans les régions de DOSSO, TAHOUA, AGADEZ et la Communauté Urbaine de Niamey;
- 3 La mise en place d'un comité scientifique et techniques d'experts nationaux tirés du fichier d'experts indépendants établi par le secrétariat de la CCD

Le comité scientifique et technique d'experts nationaux a pour mandat de faire une « proposition de Cadre Méthodologique d'exploitation et de valorisation scientifique et technique des données collectées pour le suivi d'impact du PAN/LCD-GRN » permettant une meilleure analyse desdites données.

Le modèle proposé doit être compris et considéré comme un outil flexible. En effet, il est dans sa phase de lancement. Les données qui seront régulièrement collectées dans le cadre de l'activité de suivi-évaluation du PAN/LCD-GRN devraient permettre de l'affiner et de l'adapter de plus en plus aux différents contextes.

Le travail du comité scientifique a permis de concevoir un outil permettant de :



- Interpréter l'évolution des indicateurs ;
- Réaliser des analyses croisées de façon à ressortir les corrélations entre les différents indicateurs et avec d'autres données complémentaires ;
- Mettre en relief les limites des interprétations possibles de chaque indicateur en fonction de la disponibilité et de la nature des données existantes relatives à celui-ci.

L'application de la démarche suivie par le comité a permis de répartir les indicateurs du Kit en fonction des différents objectifs et sous objectifs du PAN/LCD-GRN. Toutefois la conception du kit minimum d'indicateurs n'ayant pas été faite sur la base du canevas contenu dans le document du PAN/LCD-GRN, certains indicateurs n'ont pas pu être classés suivant la méthode adoptée. Il en est de même pour certains objectifs et/ou sous objectifs pour lesquels il n'existe pas d'indicateurs (au sein du kit minimum) avec lesquels on pourrait établir un lien fort et évident.

Le modèle d'analyse des données collectées relatives aux indicateurs contenus dans le dispositif du suivi d'impact du PAN/LCD-GRN est un outil opérationnel permettant aux techniciens de traiter et d'analyser les données et aussi à offrir aux décideurs les éléments de prise de décisions.

Il est conçu comme une grille comprenant trois fiches, qui donne une vision complète de l'évolution des indicateurs à savoir :

- 3 une fiche descriptive qui a pour but de fournir des informations ciblées et beaucoup plus techniques sur l'indicateur;
- 3 un tableau de bord qui représente schématiquement et synthétiquement les informations fournies par les indicateurs et un véritable outil d'aide à la décision;
- 3 une fiche thématique qui contient les interprétations et les analyses de tendances faites sur l'indicateur au regard des données mesurées ainsi que l'évaluation finale de l'indicateur

Cet outil pourra servir de véritable instrument de communication dans la conduite de la politique publique à l'échelle régionale et même nationale.

Au terme de cette première phase du travail du comité, bien que tous les contours d'un sujet aussi complexe que l'analyse scientifique du kit d'indicateurs du PAN/LCD-GRN ne soient pas épuisés de part son caractère multidimensionnel, la conception de ce modèle et surtout son application concrète aux données collectées a été rendue difficile du fait de certaines lacunes que présentent les documents de base des travaux du comité. Il s'agit du document du PAN/LCD-GRN édité en novembre 2000 et le rapport de mission de collecte des données régionales.

Par rapport au document du PAN/LCD-GRN, il a été relevé :

- Une absence de cadre logique ;
- Une absence de définition des valeurs cibles ;
- Une incohérence entre certains énoncés des résultats et les objectifs qu'ils sont censés spécifier.

En ce qui est du rapport de la mission de collecte, il a été relevé :

- ❑ Une incohérence entre le libellé de certains indicateurs et les données fournies par les structures enquêtées ;
- ❑ Une restriction de la plupart des indicateurs du kit à un seul paramètre même pour des indicateurs vraisemblablement composites ;
- ❑ La représentativité d'une bonne partie des données collectées ( au niveau des programmes, projets, et ONG) ne permet pas de faire des analyses à l'échelle régionale et encore moins nationale ;
- ❑ L'examen des données recueillies dans les quatre régions a permis de constater que par rapport à certains indicateurs :
  - 3 ces données sont inexploitable selon le canevas proposé ;
  - 3 Les données disponibles ne sont pas exhaustives ;
  - 3 Les données ne permettent pas de faire une interprétation pertinente ;
  - 3 Le manque de lien direct avec les objectifs du PAN-LCD/GRN.:

Pour faire face à cette situation, le comité scientifique d'experts nationaux a fait des recommandations à l'endroit de l'Organe National de Coordination.

## CONCLUSION

Avec l'adoption en 2003 de la Stratégie de Développement Rural (SDR) dont le PAN/LCD-GRN est l'une des principales composantes, les activités de lutte contre la dégradation des terres constituent aujourd'hui des préoccupations majeures pour les populations et les autorités nigériennes.

La décentralisation de l'organe national de coordination, la tenue des consultations locales en juillet 2004 ayant permis la mise en place effective de l'ensemble des communes, l'opérationnalisation des commissions foncières au niveau de plusieurs collectivités et l'adoption de nouveaux textes réglementaires sont autant d'atouts favorables pour la mise en oeuvre efficace et durable des actions de lutte contre la désertification.

Aussi, le démarrage du programme de petites subventions (PPS/FEM), l'institutionnalisation et le développement des micro-finances, l'adoption en 2004 de la Stratégie Nationale de micro-finance par le Gouvernement, la formation reçue sur l'éligibilité des dossiers de lutte contre la désertification au FEM et la mise en oeuvre du programme spécial du Président de la République au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) permettent aux acteurs locaux d'accéder aux ressources financières.

Ces différents événements renforcent la place de la société civile et responsabilisent davantage les acteurs locaux dans la mise en oeuvre de la CCD.

Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de la convention, un groupe d'experts nationaux a été mis en place en 2004 par le CNEDD. Ce groupe a pour mission de proposer un modèle de simulation d'une analyse ex-ante de quelques indicateurs sur la LCD du kit minimum sur la base des données recueillies auprès des structures régionales (projets, services étatiques, ONGs et Associations de Développement).

L'objectif recherché est de concevoir un outil permettant de :

- Interpréter l'évolution des indicateurs ;
- Réaliser des analyses croisées de façon à ressortir les corrélations entre les différents indicateurs et avec d'autres données complémentaires ;
- Mettre en relief les limites des interprétations possibles de chaque indicateur en fonction de la disponibilité et de la nature des données existantes relatives à celui-ci.

Malgré tous ces efforts consentis, le Niger se confronte à des difficultés relatives à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre efficiente de son programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion de ressources naturelles.

## PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES

- CNEDD, Etude sur la formulation des missions et structures des unités techniques et cellules du CNEDD et conception d'un dispositif organisationnel de suivi-évaluation, 2001;
- CNEDD, Rapport de synthèse actualisé de l'inventaire des gaz à effet de serre, 2003;
- Direction de l'Environnement, rapports annuels d'activités de 90 à 2002;
- INRAN/DMP 2003 : Programme des activités de la phase 2003-2004 , 66 pages;
- INRAN/DMP, 2004 : Rapport Semestriel (Juillet-Décembre 2003), 85 pages;
- MHE/LCD/CNEDD, Rapports provisoires de la Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification;
- MHE/LCD/SE/CNEED, Evaluation des actions menées au Niger dans le domaine de l'environnement pendant les 20 dernières années, Octobre 2003, 125 p;
- PAFAGE, 2004 : Architecture du système d'Information environnementale au Niger, 17 pages;
- PNUE, 2002 : PROJECT DOCUMENT DMP, phase 1 : 146 pages;
- République du Niger, PAN/LCD-GRN, 2000;
- République du Niger, Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 2002;
- République du Niger, Stratégie de Développement Rural, 2003;
- République du Niger, Programme Eau Développement Durable, 2000;
- République du Niger, Bilan actualisé du diagnostic des stratégies, programmes et projets passés, en cours et en attente dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables au Niger, 2002;
- République du Niger, 2003: Niger contribution to DMP/ Project brief, 11pages;
- ROSELT, 2004 : Note sur les activités de ROSELT Niger ;
- SE/CNEDD, 2002 : Vulnérabilité et Adaptation du secteur Foresterie aux Changements et Variabilités Climatiques, rapport de consultation, 16 pages;
- SE/CNEDD, Stratégie de communication du CNEDD pour la mise en œuvre du PNEDD, juin 2003;
- SE/CNEDD, Second rapport national du Niger de mise en œuvre de la CCD, juin 2002;
- SE/CNEDD, 2003 : Rapport sur l'état de l'Environnement au Niger, 100 pages;
- SE/CNEDD-PRIPAN, 2004 : Proposition d'un cadre méthodologique d'exploitation et de valorisation scientifique et technique des données collectées pour le suivi d'impact du PANLCD-GRN, Rapport du comité scientifique, 92 pages.

## Descriptif de pays aux fins de la Convention

NIGER

Le présent descriptif de pays aux fins de la Convention a été communiqué par le CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CNEDD)

Adresse postale: B.P.10193 Niamey (Niger)

Téléphone: 227 722                      Télécopie: 227 722981 Courriel: [biocnedd@intnet.ne](mailto:biocnedd@intnet.ne)

Et le MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Date: 19/01/05

Adresse postale: B.P.578 Niamey (Niger)

Téléphone: 227 733329                      Télécopie:                      Courriel: [direnv@intnet.ne](mailto:direnv@intnet.ne)

### Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse

#### **1. Climat**

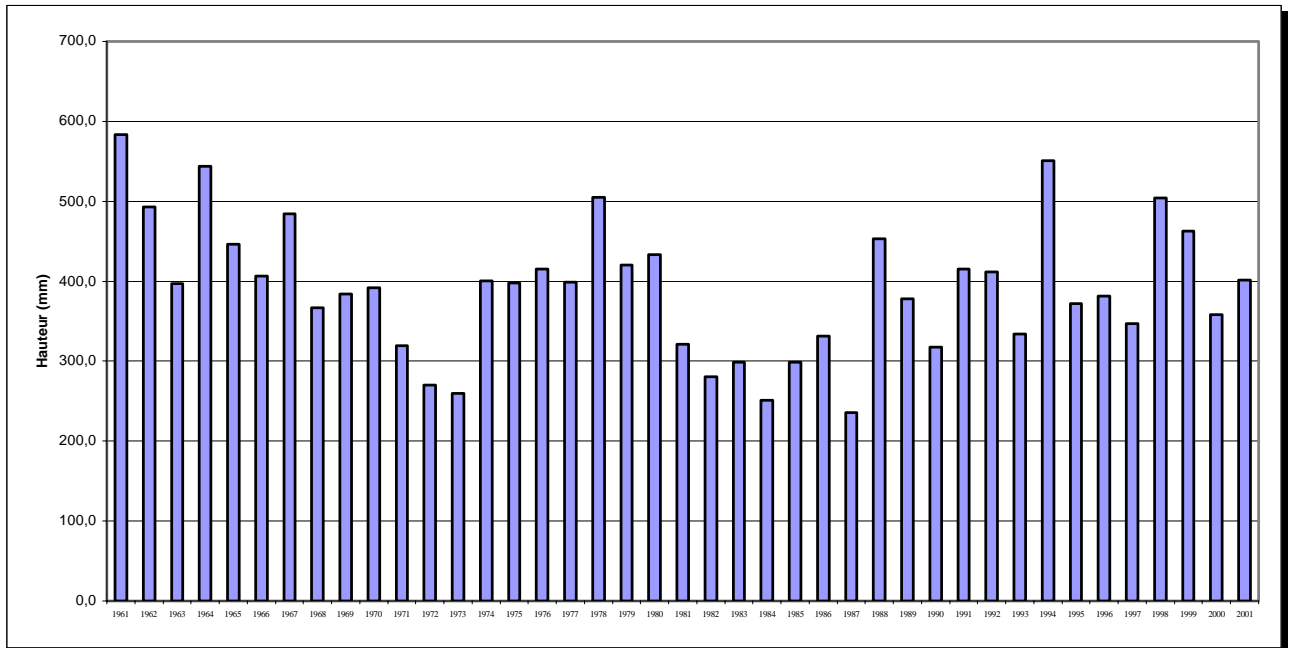
##### 1.1 Indice d'aridité

Tableau :ETP  
SYNOPTIQUES MOYENNES POUR LA PERIODE 1977 - 2003

| STATION       | Jan   | Fév   | Mar   | Avr   | Mai   | Jui   | Jui   | Aoû   | Sep   | Oct   | Nov   | Déc   | TOTAL  |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| AGADEZ        | 229.9 | 227.8 | 288.0 | 289.6 | 303.8 | 276.4 | 270.6 | 255.7 | 252.1 | 275.4 | 233.9 | 220.9 | 3055.4 |
| BILMA         | 149.1 | 163.1 | 224.6 | 236.9 | 235.7 | 230.1 | 226.0 | 218.6 | 211.2 | 196.2 | 148.8 | 139.0 | 2385.7 |
| BIRNI N'KONNI | 160.9 | 167.8 | 198.7 | 195.1 | 211.3 | 203.6 | 188.1 | 163.2 | 154.0 | 150.2 | 142.9 | 147.3 | 2085.6 |
| GAYA          | 202.8 | 205.6 | 230.8 | 206.0 | 203.2 | 173.0 | 151.7 | 140.4 | 136.8 | 143.7 | 155.1 | 180.9 | 2133.1 |
| GOURE         | 181.7 | 183.6 | 224.8 | 234.0 | 249.4 | 258.7 | 256.4 | 218.1 | 193.4 | 196.7 | 178.0 | 171.6 | 2578.3 |
| MAGARIA       | 139.3 | 148.6 | 185.0 | 198.5 | 222.9 | 216.2 | 197.9 | 174.6 | 164.7 | 159.8 | 141.2 | 139.0 | 2121.4 |
| MAINE SOROA   | 175.5 | 185.2 | 227.2 | 228.0 | 235.3 | 235.4 | 220.5 | 194.7 | 182.3 | 192.9 | 183.8 | 170.4 | 2454.5 |
| MARADI AERO   | 182.3 | 188.8 | 217.8 | 208.4 | 211.2 | 206.3 | 188.9 | 164.1 | 155.3 | 166.5 | 171.0 | 173.5 | 2264.9 |
| N'GUIGMI      | 162.2 | 166.3 | 212.9 | 215.2 | 210.2 | 200.3 | 200.4 | 180.8 | 171.9 | 190.2 | 166.3 | 159.0 | 2276.6 |
| NIAMEY AERO   | 208.7 | 215.7 | 262.2 | 244.7 | 265.0 | 241.4 | 230.7 | 204.5 | 202.9 | 217.9 | 189.2 | 199.2 | 2668.6 |
| TAHOUA        | 213.2 | 212.6 | 269.6 | 246.8 | 253.9 | 242.3 | 246.6 | 214.0 | 204.3 | 209.2 | 231.6 | 199.6 | 2762.5 |
| TILLABERY     | 170.4 | 177.8 | 209.9 | 204.2 | 220.6 | 212.2 | 201.2 | 179.3 | 171.1 | 163.8 | 153.7 | 155.9 | 2216.2 |
| ZINDER AERO   | 193.0 | 189.0 | 236.6 | 237.9 | 248.8 | 244.9 | 271.6 | 214.6 | 193.9 | 219.6 | 206.5 | 185.1 | 2666.4 |

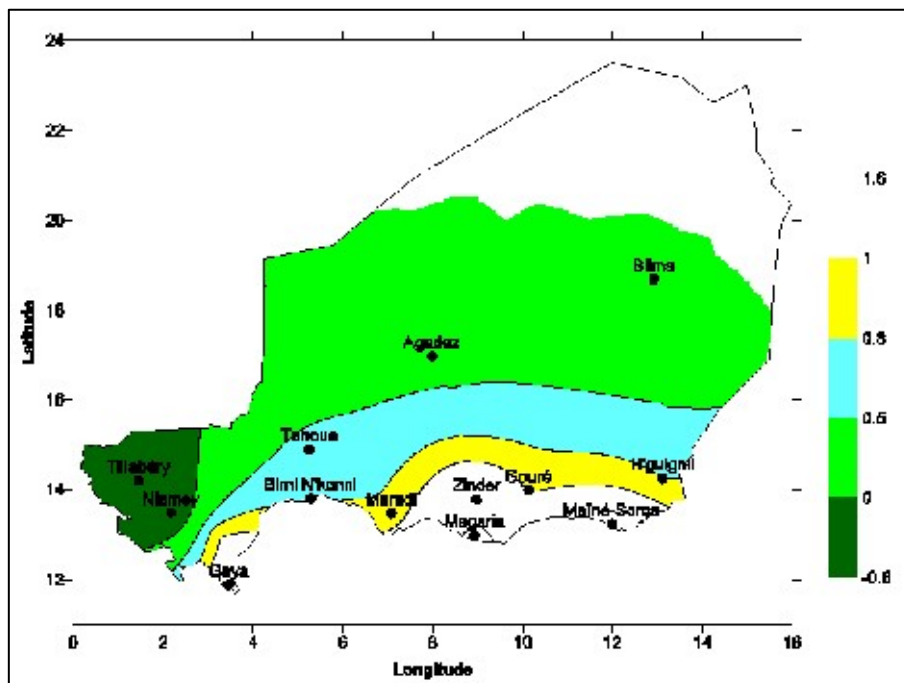
## 1.2 Pluviométrie

**Graphique:** Variation de la pluviométrie annuelle moyenne de 1961 à 2001



**Source :** extrait du « Rapport de synthèse de l'étude sur la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : secteur Elevage », 2002.

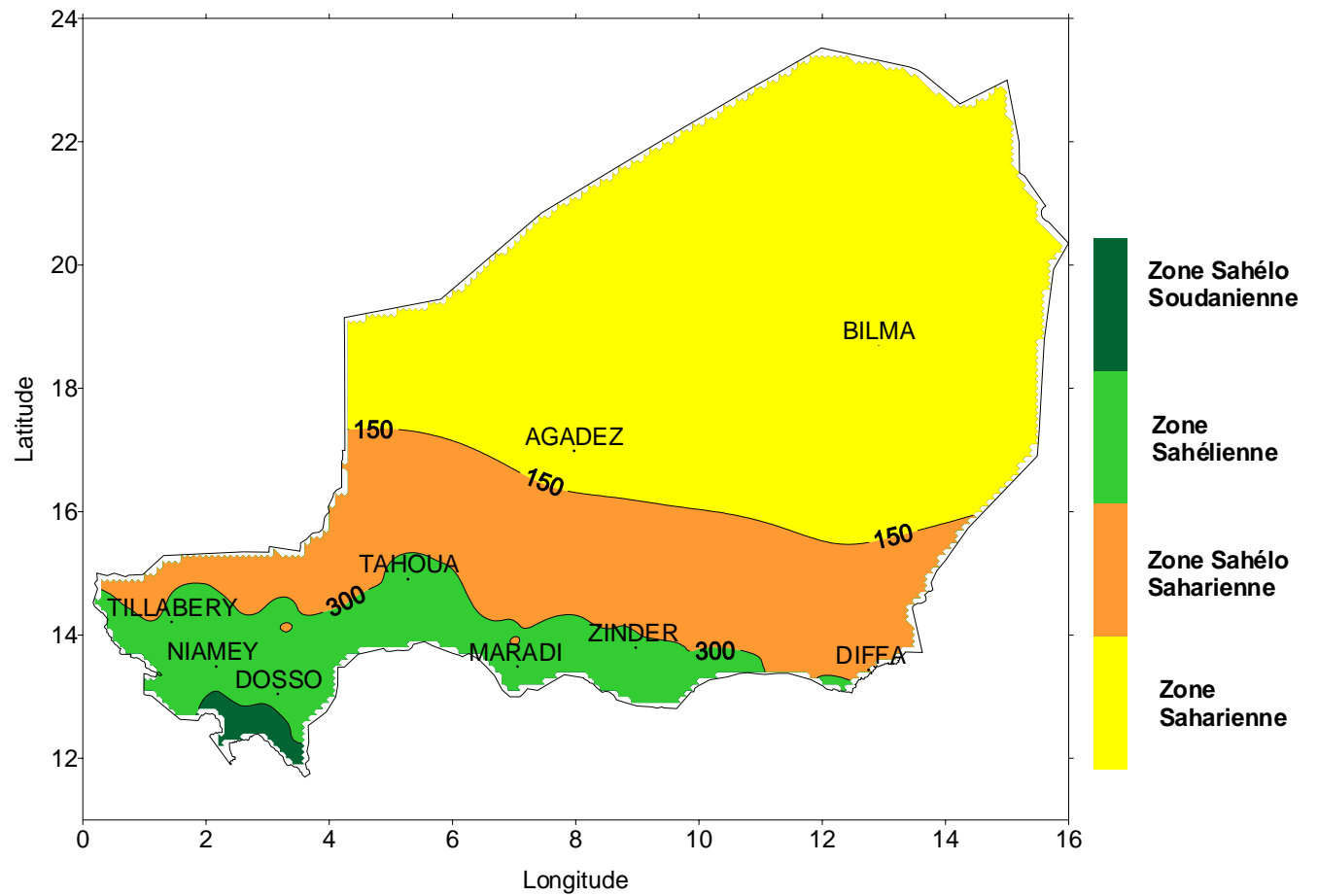
**Carte** de Variation de la pluviométrie (en mm) normale mensuelle sur la période 1961 1990



**Source :** extrait du « Rapport de synthèse de l'étude sur la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : secteur Elevage », 2002.

### 1.3 Zones climatiques

#### Carte de Zones agroclimatiques

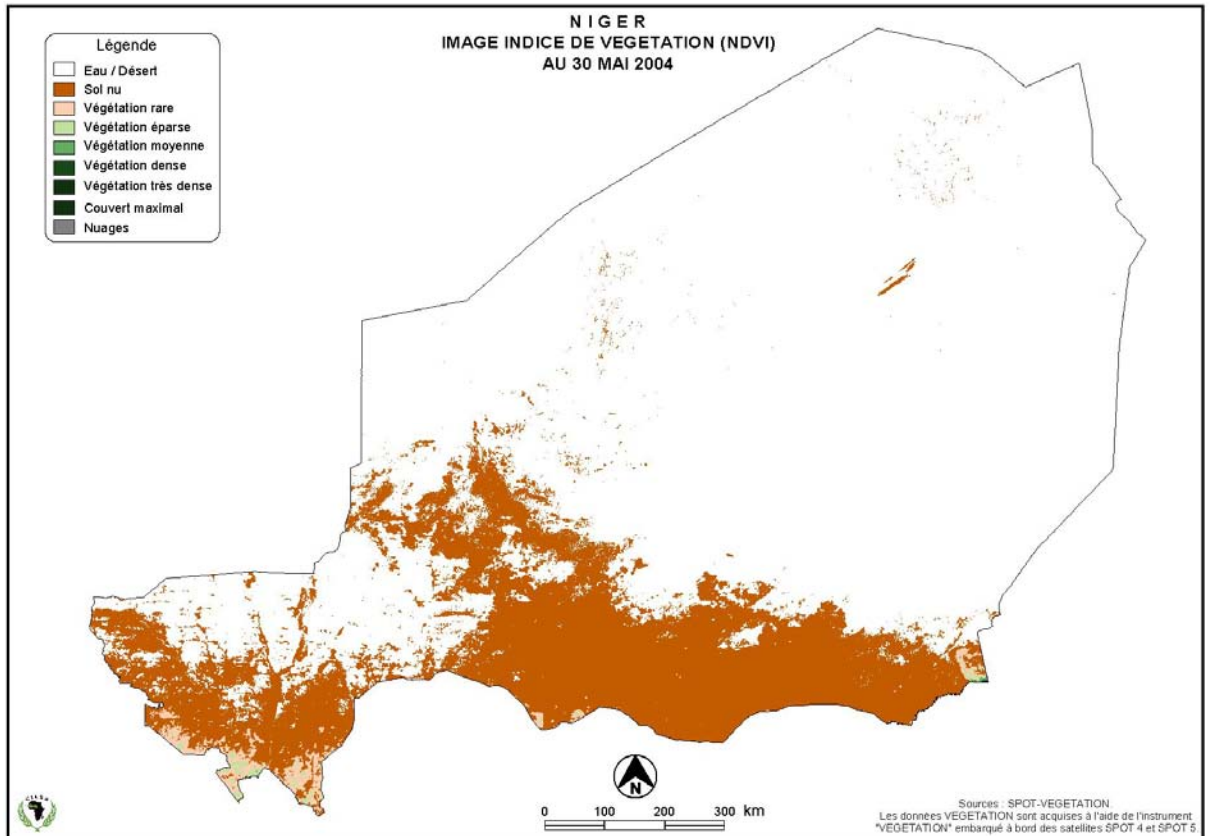


Source : Direction de la Météorologie Nationale

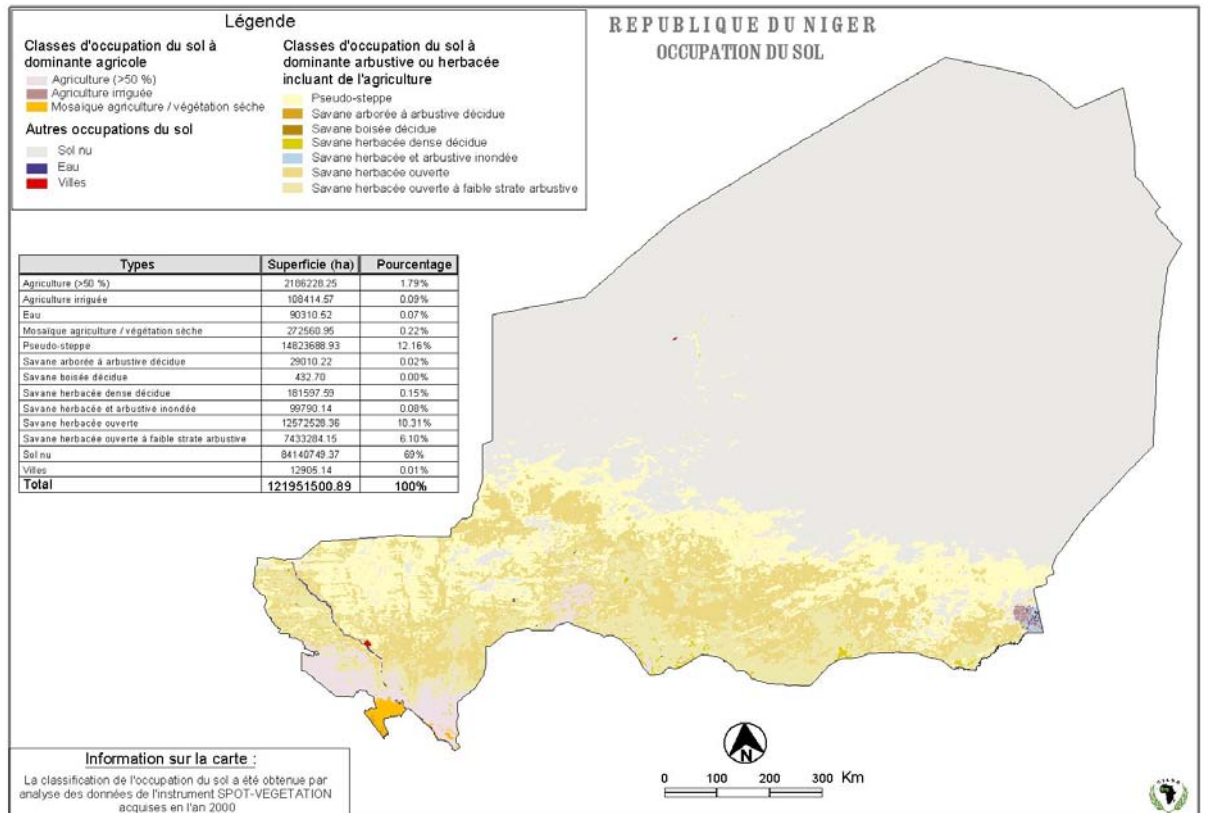
## 2. Végétation et utilisation des terres

### 2.1 Indice de végétation





## 2.2 Couvert végétal (en pourcentage de la superficie totale)



### 2.3 Utilisation des terres (en pourcentage de la superficie totale)

| Périodes                           |               | 1990-1999                       | 2000-2003                             |
|------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Terres cultivables                 |               | 15 millions d'ha (SDR, 2002)    | 15 millions d'hectares                |
|                                    | Irriguées     | 78.000 ha (Etat de l'Env, 1999) | 85.000 ha (SND de l'irrigation, 2000) |
|                                    | Non irriguées | 14.922.000 ha                   | 14.915.000 ha                         |
| Pâturages                          |               |                                 | 60 millions d'hectares (SDR, 2002)    |
| Forêts et terres boisées           |               | 4,4 millions d'ha (PUSF, 1983)  | 4,1 millions d'ha                     |
| Autres terres ( terres marginales) |               | 9,6 millions d'ha (PUSF, 1983)  | 10 millions d'ha                      |

### 2.4 Albédo de la surface

## 3. Ressources en eau

|     |   |  |
|-----|---|--|
| 3.1 | Disponibilités en eau douce (millions de m <sup>3</sup> )           | 2034 .10 <sup>6</sup>                  |
| 3.2 | Ressources en eau douce par habitant (millions de m <sup>3</sup> )  | 188,3 .10 <sup>3</sup>                 |
| 3.3 | Consommation d'eau à usage agricole (millions de m <sup>3</sup> )   | 40 (agriculture) ;<br>16,425 (élevage) |
| 3.4 | Consommation d'eau à usage industriel (millions de m <sup>3</sup> ) | 13,65                                  |

## 4. Énergie

Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent-pétrole)

240 Kgep

**Tableau:** Consommations énergétiques par secteur d'activités et par types de combustibles pour l'année 2000

| SOUS SECTEURS                  | BOIS ENERGIE   |            | RESIDUS AGRICOLES |            | PRODUITS PETROLIERS |            | ELECTRICITÉ |              | TOTAL GENERAL |             |
|--------------------------------|----------------|------------|-------------------|------------|---------------------|------------|-------------|--------------|---------------|-------------|
|                                | 1000. Tep      | %          | 1000. Tep         | %          | 1000. Tep           | %          | 1000. Tep   | %            | 1000. Tep     | %           |
| Logement dont:                 |                |            |                   |            |                     |            |             |              |               |             |
| . Urbain                       | 306,4          | 12,45      |                   |            | 0,9                 | 0,80       | 21,3        | 68,50        | 328,6         | 13,2        |
| . Rural                        | 1.122,4        | 78,55      | 840               | 100        | 1                   | 0,90       | -           |              | 1963,4        | 81,7        |
| <b>Sous Total Logement</b>     | <b>1.428,8</b> | <b>100</b> | <b>840</b>        | <b>100</b> | <b>1,9</b>          | <b>1,7</b> | <b>21,3</b> | <b>68,50</b> | <b>2292</b>   | <b>94,9</b> |
| Industries                     | -              | -          | -                 | -          | 0,7                 | 0,60       | 2           | 6,40         | 2,7           | 0,11        |
| Mines                          | -              | -          | -                 | -          | 12,9                | 11,30      | 2,5         | 8,00         | 15,4          | 0,64        |
| Agriculture                    | -              | -          | -                 | -          |                     | -          | 0,4         | 1,30         | 0,4           | 0,02        |
| Transport                      |                |            |                   |            |                     |            |             |              |               |             |
| . Aérien                       |                |            |                   |            | 15                  | 13,10      | -           | -            | 15            | 0,63        |
| . Terrestre                    |                |            |                   |            | 83,9                | 73,30      |             |              | 83,9          | 3,5         |
| <b>Autres (administration)</b> |                |            |                   |            |                     |            | <b>4,9</b>  | <b>15,8</b>  | <b>4,9</b>    | <b>0,2</b>  |

|                      |                |            |            |            |              |            |             |            |                |            |
|----------------------|----------------|------------|------------|------------|--------------|------------|-------------|------------|----------------|------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>1.428,8</b> | <b>100</b> | <b>840</b> | <b>100</b> | <b>114,4</b> | <b>100</b> | <b>31,1</b> | <b>100</b> | <b>2.414,3</b> | <b>100</b> |
|----------------------|----------------|------------|------------|------------|--------------|------------|-------------|------------|----------------|------------|

Source: Bilan énergétique année 2000 ; MME

Les sources d'énergie renouvelables à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (Solaire; Hydraulique, Eolienne) sont négligeables.

La production de 158 200 tonnes de charbon minéral en 2000 a été utilisée pour la production de l'électricité pour les sociétés minières d'Arlit.

Pour les usages domestiques du charbon minéral, le Niger a démarré un projet pilote de carbonisation et de vulgarisation .

#### 5. Types de dégradation des terres

| Type de dégradation             | 1990-1999   |                           | 2000-2003           |                           |
|---------------------------------|---|---------------------------|---------------------|---------------------------|
|                                 | Millions d'hectares                               | % de la superficie totale | Millions d'hectares | % de la superficie totale |
| Erosion éolienne et/ou hydrique | 0,9   | 0,7                       | 0,36                | 0,3                       |
| Déforestation/déboisement       | 1   | 0,8                       | 0,4                 | 0,3                       |
| Feux de brousse                 | 1 ,312  | 1                         |                     |                           |
| Autres                          | Les 3/4 de la superficie du pays sont désertiques |                           |                     |                           |

#### 6. Remise en état

**Tableau : REMISE EN ETAT.**

| REGIONS      | Plantations en km <sup>2</sup> |                   | CES/DRS) En km <sup>2</sup> |                   | Fixation des dunes En km <sup>2</sup> |                   |
|--------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
|              | Périodes 1990- 1999            | Période 2000-2002 | Périodes 1990- 1999         | Période 2000-2002 | Périodes 1990- 1999                   | Période 2000-2002 |
| Agadez       | 5,6                            | 8,1               | 14,8                        | 13,4              | 32,5                                  | 1                 |
| Diffa        | 21,8                           | 15,6              | 0,5                         | 2,6               | 28                                    | 11,4              |
| Dosso        | 52,4                           | 109,9             | 26,8                        | 67,1              |                                       |                   |
| Maradi       | 62                             | 87,6              | 15,6                        | 13,8              | 8,4                                   | 3,1               |
| Tahoua       | 166                            | 27,2              | 577,6                       | 193,5             | 23,9                                  | 10,1              |
| Tillabéri    | 190,6                          | 83,5              | 2622,2                      | 72,8              | 10,9                                  | 3,44              |
| Zinder       | 35,4                           | 47,3              | 29,1                        | 20,6              | 16,8                                  | 10,8              |
| CUN          | 2,37                           | 1,9               | 0,04                        | 0,2               |                                       |                   |
| <b>Total</b> | <b>536,5</b>                   | <b>381,1</b>      | <b>3286,6</b>               | <b>384</b>        | <b>120,5</b>                          | <b>39,9</b>       |

## Indicateurs socioéconomiques de la désertification et de la sécheresse

### 7. Population et économie

|     |  |                |
|-----|--|----------------|
| 7.1 | Population totale  | 10.800.000     |
|     | ▪ Population urbaine (en pourcentage du total)               | 16,6 %         |
|     | ▪ Population rurale (en pourcentage du total)                | 83,4 %         |
| 7.2 | Croissance de la population (pourcentage annuel)             | 3,3%           |
| 7.3 | Espérance de vie (années)                                    | 48             |
| 7.4 | Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) | 127 pour mille |
| 7.5 | PIB (en dollars des États-Unis courants)                     | 238 \$ U. S    |
| 7.6 | RNB par habitant (en dollars des États-Unis courants)        | 870 \$ U. S    |
| 7.7 | Proportion des pauvres (en pourcentage de la population)     | 63%            |
|     | <u>Source</u> : SRP, 2002                                    |                |
| 7.8 | Production végétale (tonnes métriques)                       | 3.333.776      |
| 7.9 | Production animale (tonnes métriques)                        | 681.433        |

Source: Document cadre de relance de l'élevage au Niger, 2001

### 8. Développement humain

|     |  |           |
|-----|--|-----------|
| 8.1 | Taux de scolarisation (enseignement primaire)<br>(en pourcentage de groupe d'âge)  | 37,3      |
| 8.2 | Nombre de femmes rurales (effectif total)  | 4.683.744 |
| 8.3 | Chômage (pourcentage du total): taux de chômage national n'est pas encore disponible ; cependant selon l'Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Emploi, le taux de chômage de Communauté Urbaine de Niamey est de 12,8% en 2002, celui de jeunes de 10 ans et plus est de 21,8 % pour la même année. |           |
| 8.5 | Proportion d'analphabètes<br>(en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)  | 80,1%     |
| 8.6 | Hommes analphabètes<br>(en pourcentage des hommes âgés de 15 ans et plus)  | 69,6%     |
| 8.7 | Femmes analphabètes<br>(en pourcentage des femmes âgées de 15 ans et plus)   | 89,4%     |

Source : SRP 2002

### 9. Science et technologie

9.1 Nombre d'institutions scientifiques travaillant sur la désertification : 8

(Unité Technique/Direction de l'Environnement, INRAN, Centre AGRHYMET, IRD, ROSELT, Université de Niamey, ICRISAT, CNES):

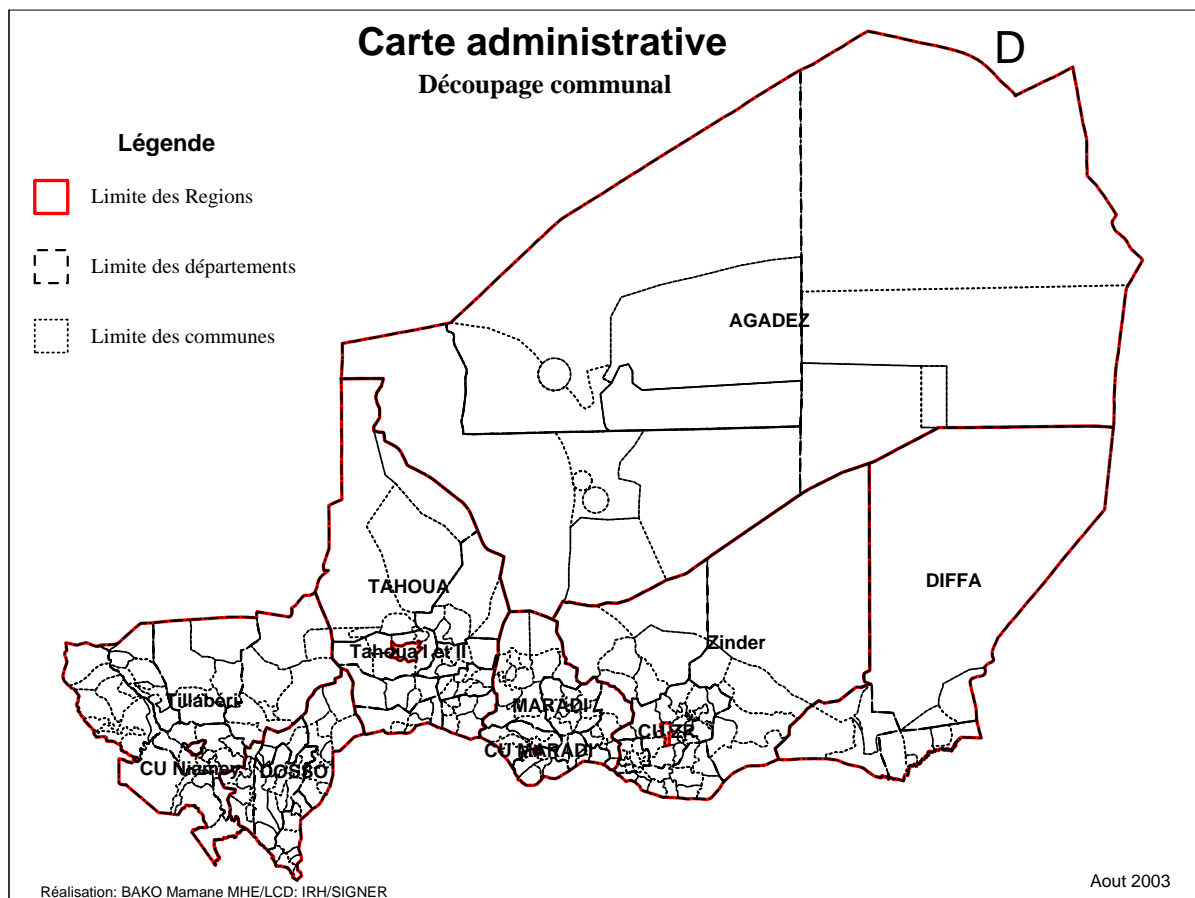
### 10. Données auxiliaires

10.1. Limites administratives

Le Niger est divisé en 8 Régions, 36 Départements, 265 communes, environ 13 000 villages administratifs et 5 000 hameaux. Il partage plus de 5.000 km de frontières communes avec l'Algérie et la Libye au Nord, le Mali et le Burkina Faso à l'Ouest et au Sud-Ouest, le Bénin et le Nigeria au Sud et le Tchad à l'Est.

## 10.2. Localités

### Carte Administrative



## ANNEXES

### **ANNEXE 1:** Données sur les activités de remise en état

#### **REGION DE TILLABERI**

**Tableau N°1 :** Superficies plantées en hectare de 1990 – 2002.

| Années                | 1990  | 1991  | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997 | 1998   | 1999   | <b>totaux</b>   | <b>Plantation totale en km<sup>2</sup></b> |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|--------|--------|-----------------|--|
| Plantations en bloc   | 133,5 | 649,3 | 610,7 | 80,9  | 2625  | 106,2 | 3810  | 35   | 1513,5 | 4847,1 | <b>14 411,2</b> |  |
| Années                | 1990  | 1991  | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997 | 1998   | 1999   |                 |  |
| Plantations linéaires | 778,9 | 821,5 | 321,3 | 239,6 | 187,9 | 1070  | 369,6 | 165  | 662,1  | 92,1   | <b>4 648</b>    | <b>190,6</b>                               |

| Années                | 2000   | 2001  | 2002   | <b>totaux</b>  | <b>Plantation totale en km<sup>2</sup></b> |
|-----------------------|--------|-------|--------|----------------|--|
| Plantations en bloc   | 3779,8 | 811   | 2496,7 | <b>7 087,5</b> |  |
| Années                | 2000   | 2001  | 2002   |                |  |
| Plantations linéaires | 43,9   | 512,1 | 703    | <b>1 259</b>   | <b>83,5</b>                                |

**Tableau N°2 :** réalisations CES / DRS en hectare 1990 – 2002.

| Années             | 1990   | 1991   | 1992   | 1993   | 1994  | 1995  | 1996   | 1997  | 1998    | 1999   | <b>total</b>   |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|--------|-------|---------|--------|--|
| Superficies récup. | 6706,2 | 1152,8 | 1485,7 | 7975,1 | 19204 | 12978 | 8289,3 | 31108 | 44275,3 | 129043 | <b>262 217,4</b><br>soit<br><b>2622,2 km<sup>2</sup></b> |

| Années             | 2000   | 2001  | 2002 | <b>total</b>                    |
|--------------------|--------|-------|------|---------------------------------|
|                    | 1021,2 | 778,8 | 5477 | <b>7 277</b>                    |
| Superficies récup. |        |       |      | <b>soit 72,8 km<sup>2</sup></b> |

**Tableau N°3:** réalisations de fixation des dunes et de mise en défens (ha) 1990 – 2002.

| Années                                | 1990  | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | <b>total</b>   |
|---------------------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| Superficies fixées ou mises en défens | 521,5 | 260  | 31,2 | 14,4 | 22   | 0    | 179  | 0    | 0    | 65   | <b>1 093,1</b><br>soit<br><b>10,9 km<sup>2</sup></b> |

| Années                                | 2000 | 2001  | 2002  | <b>total</b>                    |
|---------------------------------------|------|-------|-------|---------------------------------|
|                                       | 80,1 | 152,9 | 111,2 | <b>344,2</b>                    |
| Superficies fixées ou mises en défens |      |       |       | <b>soit 3,44 km<sup>2</sup></b> |

#### **REGION DE DOSSO**

**Tableau N°4 :** Plantations en bloc (ha) 1990 – 2002.

| Années | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | <b>Total</b> |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|

|          |       |        |        |       |        |        |        |     |        |        |                |
|----------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|-----|--------|--------|----------------|
| Pl. Bloc | 82,14 | 939,88 | 329,26 | 162,6 | 977,75 | 393,59 | 571,81 | 464 | 579,59 | 187,25 | <b>4 687,9</b> |
|----------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|-----|--------|--------|----------------|

| Années   | 2000   | 2001    | 2002    | Total          |
|----------|--------|---------|---------|----------------|
| Pl. Bloc | 1560,6 | 3379,18 | 4785,29 | <b>9 725,1</b> |

**Tableau N°5 :** Plantations linéaires (Km) 1990 – 2002.

| Années       | 1990  | 1991  | 1992   | 1993  | 1994   | 1995   | 1996   | 1997 | 1998   | 1999 | Total                        |
|--------------|-------|-------|--------|-------|--------|--------|--------|------|--------|------|------------------------------|
| P. linéaires | 160,7 | 61,92 | 102,13 | 62,77 | 139,51 | 115,66 | 148,58 | 121  | 71,123 | 47,8 | <b>1 031,2 soit 515,6 ha</b> |

| Années       | 2000   | 2001    | 2002   | Total                          |
|--------------|--------|---------|--------|--------------------------------|
| P. linéaires | 430,72 | 1312,48 | 788,18 | <b>2 531,4 soit 1 265,7 ha</b> |

|  | 1990-1999   | 2000-2002    |
|--|-------------|--------------|
| <b>Totale plantation en km<sup>2</sup></b> | <b>52,4</b> | <b>109,9</b> |

**Tableau N°6 :** réalisations CES/DRS (ha) 1990 – 2002.

| Années         | 1990 | 1991   | 1992   | 1993  | 1994   | 1995  | 1996   | 1997 | 1998   | 1999  | Total                                  |
|----------------|------|--------|--------|-------|--------|-------|--------|------|--------|-------|--|
| <b>CES/DRS</b> | 18,5 | 231,79 | 355,45 | 350,5 | 492,75 | 152,7 | 361,69 | 299  | 269,21 | 147,6 | <b>2679,2 soit 26,8 km<sup>2</sup></b> |

| Années         | 2000 | 2001    | 2002   | Total                                  |
|----------------|------|---------|--------|--|
| <b>CES/DRS</b> | 1272 | 2606,26 | 2829,2 | <b>6707,5 soit 67,1 km<sup>2</sup></b> |

## REGION DE MARADI

**Tableau N°7 :** Les plantations en bloc (ha) réalisées de 1990 à 2002.

| Années     | 1990  | 1991 | 1992  | 1993  | 1994 | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | Total                                   |
|------------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| P. en bloc | 884,7 | 1069 | 233,3 | 178,9 | 1123 | 181,8 | 115,2 | 340,4 | 149,1 | 201,2 | <b>4 476,6 soit 44,8 km<sup>2</sup></b> |

| Années     | 2000   | 2001   | 2002   | Total                                   |
|------------|--------|--------|--------|---|
| P. en bloc | 1132,3 | 2753,6 | 2766,9 | <b>6 652,8 soit 66,5 km<sup>2</sup></b> |

Source : Rapports DDE, DSCF/DE.

**Tableau N°8:** Plantations linéaires réalisées (Km) de 1990 à 2002.

| Années       | 1990  | 1991 | 1992   | 1993  | 1994  | 1995   | 1996 | 1997 | 1998 | 1999  | Total                          |
|--------------|-------|------|--------|-------|-------|--------|------|------|------|-------|--------------------------------|
| P. linéaires | 644,5 | 561  | 420,29 | 652,9 | 444,9 | 197,38 | 52,4 | 29,7 | 26,5 | 410,1 | <b>3 439,7 soit 1 719,9 ha</b> |

| Années       | 2000  | 2001   | 2002    | Total                      |
|--------------|-------|--------|---------|----------------------------|
| P. linéaires | 717,3 | 1529,2 | 1.975,5 | <b>4 222 soit 2 111 ha</b> |

Source : Rapports DDE, DSCF/DE.

|  |           |             |
|--|-----------|-------------|
|  | 1990-1999 | 2000-2002   |
| <b>Totale plantation en km<sup>2</sup></b> | <b>62</b> | <b>87,6</b> |

**Tableau N°9** : réalisations CES / DRS en hectare 1990 – 2002.

| Années        | 1990 | 1991 | 1992 | 1993  | 1994  | 1995  | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | Total                                   |
|---------------|------|------|------|-------|-------|-------|------|------|------|------|---|
| Sup. traitées | 12   | 15,5 | 50   | 229,8 | 596,5 | 187,4 | 64,6 | 241  | 127  | 39,8 | <b>1 563,6 soit 15,6 km<sup>2</sup></b> |

| Années        | 2000  | 2001  | 2002  | Total                                   |
|---------------|-------|-------|-------|---|
| Sup. traitées | 393,5 | 512,4 | 472,8 | <b>1 378,7 soit 13,8 km<sup>2</sup></b> |

Source : Rapports DDE, DSCF/DE.

**Tableau N°10** : réalisations (ha) de fixation des dunes et de mises en défens 1990 – 2002

| Années      | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994  | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | Total                                |
|-------------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|--------------------------------------|
| Sup. Fixées | 194  | 100  | 67   | 48,8 | 105,5 | 94,4 | 50   | 27   | 70   | 57   | <b>813,7 soit 8,4 km<sup>2</sup></b> |

| Années      | 2000 | 2001  | 2002 | Total                                |
|-------------|------|-------|------|--------------------------------------|
| Sup. Fixées | 25   | 108,6 | 178  | <b>311,6 soit 3,1 km<sup>2</sup></b> |

Source : Rapports DDE, DSCF/DE.

## COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY

**Tableau N° 11:** Les plantations en bloc (ha) réalisées de 1999 à 2002.

| Années       | 1990  | 1991 | 1992  | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999  | Total                                |
|--------------|-------|------|-------|------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------------------|
| Sup. plantée | 103,5 | 56   | 14,25 | 10   | 0,6  | 2    | 2,7  | 6,5  | 8,25 | 21,43 | <b>225,2 soit 2,3 km<sup>2</sup></b> |

| Années       | 2000  | 2001  | 2002  | Total                                |
|--------------|-------|-------|-------|--------------------------------------|
| Sup. plantée | 15,69 | 51,28 | 101,8 | <b>168,8 soit 1,7 km<sup>2</sup></b> |

Source : Rapports DDE/CUN, DSCF/DE.

**Tableau N°12** : Les plantations linéaires (Km) réalisées de 1990 à 2002.

| Années        | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | Total                                |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------------------|
| Long. plantée |      | 1,75 | 0    | 0    | 0    | 0,3  | 1    | 3    | 0    | 2,85 | 6,49 | <b>15,4 soit 0.07 km<sup>2</sup></b> |

| Années        | 2000 | 2001 | 2002  | Total                                |
|---------------|------|------|-------|--------------------------------------|
| Long. plantée | 9,69 | 16,5 | 21,42 | <b>47,6 soit 0.23 km<sup>2</sup></b> |

Source : Rapports DDE/CUN, DSCF/DE.

|  |             |             |
|--|-------------|-------------|
|  | 1990-1999   | 2000-2002   |
| <b>Totale plantation en km<sup>2</sup></b> | <b>2.37</b> | <b>1,93</b> |

## REGION DE DIFFA





Tableau N° 13: plantations en bloc (en ha) de 1990 à 2002.

| Années                      | 1990   | 1991  | 1992   | 1993 | 1994 | 1995 | 1996  | 1997   | 1998   | 1999   | Total                                    |
|-----------------------------|--------|-------|--------|------|------|------|-------|--------|--------|--------|--|
| <b>Plantations. en bloc</b> | 104,03 | 638,4 | 106,57 | 20   | 15   | 28,3 | 79,75 | 288,35 | 467,97 | 319,67 | <b>2 068,16 soit 20,7 km<sup>2</sup></b> |

| Années                      | 2000 | 2001   | 2002  | Total                                    |
|-----------------------------|------|--------|-------|--|
| <b>Plantations. en bloc</b> | 397  | 375,25 | 467,5 | <b>1 239,86 soit 12,4 km<sup>2</sup></b> |

Tableau N°14 : plantations linéaires (en km) de 1990 à 2002.

| Années                       | 1990  | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995  | 1996  | 1997 | 1998 | 1999  | Total                                |
|------------------------------|-------|------|------|------|------|-------|-------|------|------|-------|--------------------------------------|
| <b>Plantations linéaires</b> | 18,91 | 8,08 | 5,1  | 5,8  | 5,2  | 23,34 | 13,13 | 1,31 | 98,7 | 28,75 | <b>208,3 soit 1,1 km<sup>2</sup></b> |

| Années                       | 2000 | 2001  | 2002  | Total                                 |
|------------------------------|------|-------|-------|---------------------------------------|
| <b>Plantations linéaires</b> | 8,75 | 546,7 | 86,93 | <b>642,4 soit 3,21 km<sup>2</sup></b> |

|  | 1990-1999   | 2000-2002   |
|--|-------------|-------------|
| <b>Totale plantation en km<sup>2</sup></b> | <b>21,8</b> | <b>15,6</b> |

Tableau N° 15 : travaux de CES/DRS (en ha) réalisés de 1990 à 2002.

| Années         | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | Total                                |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------------------|
| <b>CES/DRS</b> | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 31,5 | 14   | 0    | 0    | <b>45,5 soit 0.46 km<sup>2</sup></b> |

| Années         | 2000 | 2001 | 2002  | Total                                |
|----------------|------|------|-------|--------------------------------------|
| <b>CES/DRS</b> | 23,5 | 26,2 | 209,2 | <b>258,9 soit 2,6 km<sup>2</sup></b> |

Tableau N° 16: superficies fixées et des mises en défens (en ha) de 1990 à 2002.

| Années                    | 1990  | 1991 | 1992  | 1993 | 1994  | 1995  | 1996  | 1997 | 1998  | 1999 | Total                                 |
|---------------------------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|------|-------|------|---------------------------------------|
| <b>Superficies fixées</b> | 269,1 | 570  | 793,5 | 245  | 113,5 | 115,4 | 252,5 | 139  | 122,5 | 175  | <b>2 795,5 soit 28 km<sup>2</sup></b> |

| Années             | 2000 | 2001  | 2002  | Total                            |
|--------------------|------|-------|-------|----------------------------------|
| Superficies fixées | 397  | 548,2 | 197,5 | 1 142,7 soit 11,4km <sup>2</sup> |

## REGION DE ZINDER

Tableau N°17 : plantations en bloc (en ha) de Zinder de 1990 à 2002

| Années              | 1990  | 1991  | 1992   | 1993   | 1994    | 1995  | 1996   | 1997  | 1998   | 1999   | Total                             |
|---------------------|-------|-------|--------|--------|---------|-------|--------|-------|--------|--------|-----------------------------------|
| Plantations en bloc | 73,34 | 396,6 | 308,62 | 334,76 | 1186,18 | 40,66 | 369,85 | 56,22 | 264,32 | 199,65 | 3 230,2 soit 32,3 km <sup>2</sup> |

| Années              | 2000   | 2001   | 2002    | Total                              |
|---------------------|--------|--------|---------|------------------------------------|
| Plantations en bloc | 128,47 | 484,93 | 2200,58 | 2 814,2 soit 28,14 km <sup>2</sup> |

Tableau N°18 : plantations linéaires (en km) de 1990 à 2002

| Années                | 1990   | 1991  | 1992  | 1993  | 1994  | 1995   | 1996 | 1997  | 1998  | 1999 | Total                          |
|-----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|------|-------|-------|------|--------------------------------|
| Plantations linéaires | 113,39 | 78,34 | 70,97 | 21,71 | 78,86 | 138,86 | 16,7 | 17,44 | 43,44 | 36,5 | 616,2 soit 3,1 km <sup>2</sup> |

Suite du tableau 18:

| Années                 | 2000 | 2001  | 2002   | Total                             |
|------------------------|------|-------|--------|-----------------------------------|
| Plantations. linéaires | 23,5 | 546,7 | 3112,5 | 3 682,7 soit 19,1 km <sup>2</sup> |

|                                      | 1990-1999 | 2000-2002 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Totale plantation en km <sup>2</sup> | 35,4      | 47,3      |

Annexe 2: Données sur le découpage administratif  
 REPUBLIQUE DU NIGER  
 CABINET DU PREMIER MINISTRE  
 HAUT COMMISSARIAT A LA REFORME  
 ADMINISTRATIVE ET A LA DECENTRALISATION  
 \*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DECENTRALISATION

CARTE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DU NIGER

| <b>REGIONS</b> | <b>Départements</b> | <b>Communes urbaines</b>       | <b>Communes rurales</b>  |
|----------------|---------------------|--------------------------------|--|
| <b>AGADEZ</b>  | <b>ARLIT</b>        | 01-ARLIT                       | 01- DANNET<br>02- GOUGARAM<br>03- IFEROUANE<br>04- TIMIA   |
|                | <b>BILMA</b>        | 01- BILMA                      | 01- DIRKOU<br>02- DJADO<br>03 FACHI  |
|                | <b>TCHIROZERINE</b> | 01- AGADEZ<br>02- TCHIROZERINE | 01- ADERBISSINAT<br>02- DABAGA<br>03- INGALL<br>04- TABELOTT   |
| <b>DIFFA</b>   | <b>DIFFA</b>        | 01- DIFFA                      | 01- BOSSO<br>02- CHETIMARI<br>03 GUESKEROU<br>04- TOUMOUR  |
|                | <b>MAINE SOROA</b>  | 01- MAINE SOROA                | 01- FOULATARI<br>02- GOUDOUMARIA<br>03- N'GUELBELY   |
|                | <b>N'GUIGMI</b>     | 01- N' GUIGMI                  | 01- KABLEWA<br>02- N'GOURTI  |
|                | <b>BOBOYE</b>       | 01-BIRNI N'GAOURE              | 01- FABIDJI<br>02- FAKARA<br>03- FALMEY<br>04- GUILLAGUE<br>05- HARIKANASSOU<br>06- KANKANDI<br>07- KIOTA<br>08- KOYGOLO<br>09- N'GONGA                |
|                | <b>DOGONDOUTCHI</b> | 01-OGONDOUTCHI                 | 01- DAN- KASSARI<br>02- DOGONKIRIA<br>03- DOUMEGA<br>04- GUECHEME<br>05- KIECHE<br>06- KORE MAIROUA<br>07- MATANKARI<br>08- OUCOUCOUTANE<br>09- TIBIRI |

|                           |                       |   |  |
|---------------------------|-----------------------|---|--|
| <b>DOSSO</b>              | <b>DOSSO</b>          | 01- DOSSO   | 01- FAREY<br>02- GARANKEDEY<br>03- GOLLE<br>04-GOROUBANKASSAM<br>05- KARGUIBANGOU<br>06- MOKKO<br>07- TESSA<br>08- TOMBOKOIREY I<br>09- TOMBOKOIREY II<br>10- SAMBERA  |
|                           | <b>GAYA</b>           | 01- GAYA  | 01- BANA<br>02- BENGOU<br>03- DIOUNDIOU<br>04- KARAKARA<br>05- TANDA<br>06- TOUNOUGA<br>07- YELOU<br>08- ZABORI  |
|                           | <b>LOGA</b>           | 01- LOGA  | 01- FALWEL<br>02- SOKORBE  |
| <b>MARADI</b>             | <b>AGUIE</b>          | 01- AGUIE   | 01- GANGARA<br>02- GAZAOUA<br>03- TCHADOUA   |
|                           | <b>DAKORO</b>         | 01- DAKORO  | 01- ADJEKORIA<br>02- AZAGOR<br>03- BADER GOULA<br>04- BERMO<br>05- BIRNI LALLE<br>06- DAN GOULBI<br>07- GADABEDJI<br>08- KORAHANE<br>09- KORNAKA<br>10- MAIYARA<br>11- ROUMBOU I<br>12- SABON MACHI<br>13- TAGRISS |
|                           | <b>GUIDAN-ROUMDJI</b> | 01- GUIDAN-ROUMDJI<br>02- TIBIRI                                  | 01- CHADAKORI<br>02- GUIDAN SORI<br>03- SAE SABOUA   |
|                           | <b>MADAROUNFA</b>     | 01- MADAROUNFA<br>02- MARADI I<br>03- MARADI II<br>04- MARADI III | 01- DAN-ISSA<br>02- DJIRATAWA<br>03- GABI<br>04- SAFO<br>05- SARKIN YAMMA  |
| <b>MARADI<br/>(Suite)</b> |                       |   |  |

|                           |                            |                               |   |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|---|
|                           | <b>MAYAHI</b>              | 01- MAYAHI                    | 01- ATTANTANE<br>02-EL ALLASSANE<br>MAIRERE<br>03- GUIDAN<br>AMOUMOUNE<br>04- ISSAWANE<br>05- KANAN BAKACHE<br>06- SARKIN HAOUSSA<br>07- TCHAKE |
|                           | <b>TESSAOUA</b>            | 01- TESSAOUA                  | 01- BAOUDETTA<br>02- HAWANDAWAKI<br>03- KOONA<br>04- KORGOM<br>05- MAIJIRGUI<br>06- OURAFANE  |
| <b>TAHOUA</b>             | <b>ABALAK</b>              | 01- ABALAK                    | 01- AKOUBOUNOU<br>02- AZEYE<br>03- TABALAK<br>04- TAMAYA  |
|                           | <b>BIRNI N'KONNI</b>       | 01- BIRNI N'KONNI             | 01- ALLELA<br>02- BAZAGA<br>03 DOGUERAWA<br>04- MALBAZA<br>05- TSERNAOUA  |
| <b>TAHOUA<br/>(Suite)</b> | <b>BOUZA</b>               | 01- BOUZA                     | 01- ALLAKAYE<br>02- BABANKATAMI<br>03- DEOULE<br>04- KAROFANE<br>05- TABOTAKI<br>06- TAMA   |
|                           | <b>ILLELA</b>              | 01- ILLELA                    | 01- BADAGUICHIRI<br>02- BAGAROUA<br>03- TAJAE   |
|                           | <b>KEITA</b>               | 01- KEITA                     | 01- GARHANGA<br>02- IBOHAMANE<br>03- TAMASKE  |
|                           | <b>MADAOUA</b>             | 01- MADAOUA                   | 01- ARZARORI<br>02- BANGUI<br>03- GALMA<br>KOUDAWATCHE<br>04- OURNO<br>05- SABON- GUIDA   |
|                           | <b>TAHOUA</b>              | 01- TAHOUA I<br>02- TAHOUA II | 01- AFFALA<br>02- BAMBEYE<br>03- BARMOU<br>04- KALFOU<br>05- TAKANAMAT<br>06- TEBARAM   |
|                           | <b>TCHINTABARADE<br/>N</b> | 01-TCHINTABARADEN             | 01- KAO<br>02- TASSARA<br>03- TILLIA  |

|                  |                              |               |   |
|------------------|------------------------------|---------------|---|
| <b>TILLABERY</b> | <b>FILINGUE</b>              | 01- FILINGUE  | 01- ABALA<br>02- IMANAN<br>03- KOURFEYE<br>CENTRE<br>04- SANAM<br>05- TAGAZAR<br>06- TONDIKANDIA  |
|                  | <b>KOLLO</b>                 | 01- KOLLO     | 01- BITINKODJI (Saga<br>Fondo)<br>02- DANTCHANDOU<br>03- HAMDALLAYE<br>04- KARMA<br>05- KIRTACHI<br>06- KOURE<br>07- LIBORE<br>08 N'DOUNGA<br>09- NAMARO<br>10- YOURI |
|                  | <b>OUALLAM</b>               | 01- OUALLAM   | 01- BANIBANGOU<br>02- DINGAZI<br>03- SIMIRI<br>04- TONDIKIWINDI   |
|                  | <b>SAY</b>                   | 01- SAY       | 01- OURO GUELADJO<br>02- TAMOU<br>03- TORODI  |
|                  | <b>TILLABERY<br/>(suite)</b> | <b>TERA</b>   | 01- TERA  |
|                  | <b>TILLABERY</b>             | 01- TILLABERY | 01- AYEROU<br>02- ANZOUROU<br>03- BIBIYERGOU<br>04- DESSA<br>05- INATES<br>06- KOURTEYE<br>07- SAKOIRA<br>08- SINDER  |
| <b>ZINDER</b>    | <b>GOURE</b>                 | 01- GOURE     | 01- ALAKOSS<br>(GARAZOU)<br>02- BOUNE<br>03- GAMOU<br>04- GUIDIGUIR<br>05- KELLE<br>06- TESKER  |

|                           |                |   |  |
|---------------------------|----------------|---|--|
| <b>ZINDER<br/>(Suite)</b> | <b>KANTCHE</b> | 01- MATAMEY   | 01- DAN BARTO<br>02- DAOUCHE<br>03- DOUNGOU<br>04- ICHIRNAWA<br>05- KANTCHE<br>06- KOURNI<br>07- TSAOUNI<br>08- YAOURI   |
|                           | <b>MAGARIA</b> | 01- MAGARIA   | 01- BANDE<br>02- DANTCHIAO<br>03- DOGO-DOGO<br>04- DUNGASS<br>05- GOUCHI<br>06- KWAYA<br>07- MALAWA<br>08- SASSOUMBROUM<br>09- WACHA<br>10 - YEKOUA  |
|                           | <b>MIRRIAH</b> | 01- MIRRIAH<br>02- ZINDER I<br>03- ZINDER II<br>04- ZINDER III<br>05- ZINDER IV<br>06- ZINDER V   | 01- ALBARKARAM<br>02- DAKOUSSA<br>03- DAMAGARAM<br>TAKAYA<br>04- DOGO<br>05- DROUM<br>06- GAFFATI<br>07- GARAGOUMSA<br>08- GOUNA<br>09- GUIDIMOUNI<br>10- HAMDARA<br>11- KOLLERAM<br>12- MAZAMNI<br>13- MOA<br>14- TIRMINI<br>15- WAME<br>16- ZERMOU |
|                           | <b>TANOUT</b>  | 01- TANOUT  | 01- FALENKO<br>02- GANGARA<br>03- OLLELEWA<br>04- TARKA (BELBEDJI)<br>05- TENHYA   |
| <b>C.U.NIAMEY</b>         |                | 01- NY COMMUNE I<br>02-NY COMMUNE II<br>03-NY COMMUNE III<br>04-NY COMMUNE IV<br>05- NY COMMUNE V |  |
| <b>8</b>                  | <b>36</b>      | <b>52</b>   | <b>213</b>   |



## REPARTITION DES COMMUNES PAR REGION

| REGIONS      | COMMUNES<br>URBAINES | COMMUNES<br>RURALES | TOTAL      |
|--------------|----------------------|---------------------|------------|
| AGADEZ       | 4                    | 11                  | 15         |
| DIFFA        | 3                    | 9                   | 12         |
| DOSSO        | 5                    | 38                  | 43         |
| MARADI       | 10                   | 37                  | 47         |
| TAHOUA       | 9                    | 35                  | 44         |
| TILLABERI    | 6                    | 38                  | 44         |
| ZINDER       | 10                   | 45                  | 55         |
| NIAMEY       | 5                    | -                   | 5          |
| <b>TOTAL</b> | <b>52</b>            | <b>213</b>          | <b>265</b> |

**RECAPITULATIF :**

**REGIONS :** 8

**DEPARTEMENTS :** 36

COMMUNES URBAINES : 52

COMMUNES RURALES : 213

COMMUNAUTES URBAINES : 4

- MARADI

- NIAMEY

- TAHOUA

- ZINDER